

POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 243, OCTOBRE 2022

Italie, cent ans après

Retraite et salaires sur
les feuilles d'automne

Voie professionnelle
à la croisée des chemins

Enseignant, un métier à risques ?

Seulement 22% des enseignants estiment qu'il est très important de souscrire une assurance professionnelle dans l'exercice de leur métier*.

Certains risques, souvent peu anticipés, nécessitent des garanties particulières que seule une assurance professionnelle peut couvrir.

En effet, être agent de l'Éducation nationale ne signifie pas être couvert en toutes circonstances.



Philippe, professeur des écoles, a été accidentellement bousculé dans un escalier par un élève. Bilan : une épaule cassée, un arrêt de travail de plusieurs semaines et des séquelles à long terme.

L'importance d'une protection adaptée.

Dans une telle situation, une assurance professionnelle, comme celle proposée par MAIF, se révèle plus qu'utile.

L'enseignant a ainsi pu être indemnisé pour les frais restés à charge : frais médicaux, frais d'hospitalisation...

Un complément de salaire a été versé pendant son arrêt de travail, car les indemnités journalières de la Sécurité sociale ne couvraient pas l'intégralité de son revenu.

Son assurance professionnelle a aussi pris en charge ses frais de défense pour obtenir une indemnisation de ses séquelles.

Julie, professeur d'histoire-géographie, n'a pas eu cette chance.

Elle a été filmée à son insu par un élève pendant son cours. Sans son consentement, la vidéo a été postée sur les réseaux sociaux, puis largement commentée et relayée. Julie est alors devenue la cible de menaces et de cyber-harcèlement.

Émergence des réseaux sociaux : de nouveaux risques.

L'Éducation nationale ne prévoit pas de dispositif d'accompagnement spécifique pour ces situations.

Les enseignants n'en ont pas toujours conscience et peuvent se trouver démunis pour y faire face avec leurs propres moyens. Finalement, sur les conseils d'un proche, Julie a contacté une société spécialisée en e-réputation qui a procédé à ses frais à la suppression des commentaires et des comptes haineux. Il lui a fallu du temps pour reprendre sereinement le chemin du collège, et elle a dû faire face à une perte de salaire pendant plusieurs mois.

Les risques professionnels de l'enseignant se sont multipliés ces dernières années avec les réseaux sociaux. Des risques méconnus, non couverts, contre lesquels il est prudent de se préserver via une assurance professionnelle.



17%

des enseignants ont déjà été victimes de violences et 40% en ont été témoins*.

#ChaqueActeCompte

* Étude souscription offre OME de juillet 2021, réalisée par l'institut MOAI Études pour MAIF. Seuls les pré-noms ont été changés.

L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat entre MAIF et l'ASL.

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.

Entreprise régie par le code des assurances.

L'ASL - Fédération des Autonomes de Solidarité de l'enseignement public et laïque dite « L'Autonome de Solidarité Laïque » Association régie par la loi 1901 - 7 rue Portalis - 75008 Paris.



assureur militant



17
Voie professionnelle :
à la croisée des chemins

4
Extrême droite
Italie, cent ans après



5
Mouvement social
Une rentrée sous
urgences climatique
et sociale



11
Prison
Le scandale
du délabrement



13
Rentrée scolaire
Continuité et pénurie



14
Innovation
pédagogique
Pas de projet,
pas de moyens

24
C'est demain
Climat
Bouillon en Méditerranée



28
Art immersif et art
numérique



30
Rencontre avec
Pamela Ényonu

Revue de la Fédération
Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0725 S 07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Benoît Teste
Rédaction :
Sandrine Charrier,
Claire Guéville
Matthieu Leiritz,
Arnaud Malaisé,
Jacques Mucchielli,
Christophe Nouhaud,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée,
Valérie Soumaille
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Mira/Naja
Prix au numéro : 0,70 €
Abonnement : 5,60 €

Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



ÉDITO

Mère des batailles ?

La menace d'une dégradation des droits à retraite se précise avec une réforme qui serait présentée « cet hiver », et le gouvernement continue de maltraiter la question salariale, sans plan d'ensemble qui concernerait tous les personnels et en conditionnant une partie des augmentations à l'exercice de missions supplémentaires... C'est donc sans attendre les annonces que la FSU a appelé à l'action le 29 septembre, a porté ces questions dans le débat public, et appellera à amplifier la mobilisation.

Au milieu du train de réformes de cette rentrée, celle qui entend transformer le lycée professionnel en centre de formation/formatage aux besoins immédiats des entreprises mobilise tout particulièrement la FSU. Car ce qui s'engage là est un combat pour un tiers de la jeunesse lycéenne pour laquelle on s'apprête à rabougir la formation, à qui on refuse de ce fait l'acquisition d'une véritable qualification. C'est ainsi une bataille qui concerne l'ensemble du monde du travail car la possibilité d'acquérir des qualifications solides, qui permettent d'obtenir salaires et conditions de travail en regard et d'avoir un travail d'autant plus émancipateur qu'on en est maître, tout cela est un combat séculaire du mouvement ouvrier. Les syndicats de la FSU, avec une large intersyndicale, appellent à une journée de grèves et de manifestations pour les lycées pro le 18 octobre.

Retraites, salaires, métiers, lycée pro, il n'y a pas de « mère des batailles », la FSU sera sur tous ces fronts car tous ont pour enjeu le projet de société solidaire, alternative au cauchemar libéral vers lequel continue d'avancer le gouvernement mais aussi face aux menaces grandissantes de l'extrême droite.



Benoît Teste

Le Chili dit non à la Constituante

Au Chili les mobilisations de l'automne 2019 ont conduit en mai 2021, à la désignation par les Chiliens, de la première assemblée constituante paritaire au monde. 17 sièges étaient également réservés aux peuples autochtones. De juillet 2021 à juillet 2022, ses 155 membres ont travaillé sur le projet d'une nouvelle Constitution enterrant définitivement l'héritage Pinochet.

Démocratie paritaire, reconnaissance des autochtones, droit à l'avortement, révolution du droit du travail, eau « bien inappropriable », écologie, système éducatif public renforcé, nouvelle architecture du pouvoir étaient les points saillants de cette nouvelle constitution soumise au référendum à vote obligatoire du peuple chilien le 4 septembre. Dans un climat de campagne délétère, le verdict est sans ambiguïté : 61,9 % des électeurs et électrices l'ont rejeté. Ce choix ne fait cependant que suspendre le processus de nouvelle Constitution, le tout récent président de gauche Gabriel Boric ayant solennellement déclaré s'engager « à faire tout ce qui est en [son] pouvoir pour construire un nouveau processus constitutionnel ».

Extrême droite

Italie, cent ans après

Après la Suède, l'Italie. Un siècle après la Marche sur Rome et la prise du pouvoir par Mussolini, un quart de l'électorat italien vient de se prononcer pour l'organisation Fratelli d'Italia, parti dont la filiation avec le fascisme est revendiquée par sa dirigeante, Giorgia Meloni, possible future première ministre.

Cette percée du parti nationaliste, xénophobe et réactionnaire, permet la victoire de la coalition de droite radicale, avec la Liga de Matéo Salvini, et Forza Italia de l'insupportable Silvio Berlusconi. Comme en Suède, une grande partie de la droite fait aujourd'hui le choix d'une alliance avec l'extrême droite pour écarter la gauche du pouvoir.

Les principales victimes risquent, sans surprise, d'être les migrant-es, mais aussi les femmes, avec une remise en cause possible du droit à l'IVG. Si Giorgia Meloni s'affiche comme une atlantiste convaincue, les relations avec l'Union européenne risquent



Victoire de la coalition de droite radicale, avec la Liga de Matéo Salvini, et Forza Italia de l'insupportable Silvio Berlusconi.

de se tendre, avec en perspective un axe fort constitué avec le régime illibéral de Victor Orban en Hongrie. La gauche italienne, dont le ralliement aux politiques libérales n'est pas étranger au désaveu qu'elle subit notamment dans les classes populaires, ne regroupe plus qu'un tiers de l'électorat, entre le Parti

démocrate et le Mouvement 5 étoiles.

Quelques jours avant le scrutin, la CGIL (Confederazione generale italiana del lavoro), l'une des principales organisations syndicales de la péninsule avec l'UIL (Unione italiana des lavoro), appelait à défendre le droit à l'avortement en Italie, régulièrement attaqué par les forces réactionnaires. Matthieu Leiritz

Royaume-Uni : « Premières grèves en août, d'autres vont suivre »

C'EST L'ACTU

Pourquoi les grèves au Royaume Uni ?

Le pays fait face à la plus grave aggravation du coût de la vie depuis une génération. Les salaires ne sont pas indexés sur les prix. Les travailleurs du public comme du privé sont donc contraints de menacer d'une grève pour simplement parvenir à payer leurs loyers. L'inflation flirte avec les 12 %, du jamais vu depuis 40 ans. Les factures d'énergie flambent pour les ménages, 54 % d'augmentation en avril, 80 % en octobre prochain. Les cheminots, les postiers et même les avocats ont lancé la grève en août, d'autres vont suivre, comme les aides à domicile ou les sage-femmes. Les enseignantes ont vu leurs revenus réels chuter de 21 % depuis 2010, et malgré leur investissement remarquable durant la pandémie, ils se sont vu imposer l'an dernier un gel salarial. Le gouvernement leur octroie 5 % d'augmentation cette année, un peu plus pour les débutants... Le NEU consulte actuellement ses adhérents sur le principe d'une

grève pour les salaires, ce serait une première depuis 2008.

La mort de la reine risque-t-elle de briser le mouvement ?

Non. Les grèves sont momentanément stoppées dans certains secteurs, pas dans tous, durant les 10 jours de deuil national. Les cheminots ont déjà annoncé de futurs arrêts de travail, et d'autres secteurs vont suivre, dont l'éducation, à l'automne. La nouvelle Première ministre Liz Truss a menacé d'une nouvelle législation anti grève, mais cela ne nous intimidera pas. Le gouvernement ferait mieux de s'interroger sur les causes du renouveau de combativité parmi les travailleurs: la montée de la pauvreté et des inégalités, la précarité au travail, les bas salaires, les conditions de travail dégradées et le coût de la vie.



Cella Dignan, secrétaire nationale de la National Education Union (NEU), en charge des questions internationales.

Mouvement social

Une rentrée sous urgences climatique et sociale

Salaires, retraites, assurance chômage, climat, les mobilisations vont être importantes cet automne.

L'inflation galopante, les phénomènes climatiques, la baisse des dépenses publiques, le traitement des migrant-es, le RSA conditionné à des heures de travail, le durcissement de l'assurance chômage l'abandon de la loi grand âge, la montée de l'extrême droite, l'appel à la « sobriété », une réforme des retraites annoncée, l'école « du futur », une voie professionnelle ajustée aux besoins du patronat, la répression syndicale, tout cela engage plus que jamais le mouvement syndical à traiter d'un seul tenant les urgences sociales et environnementales. La FSU est partie prenante de la campagne du collectif Plus jamais ça –Alliance écologique et sociale pour la taxation des « superprofits ». Elle a appelé



Mobilisations pour l'augmentation des salaires, contre les réformes de l'assurance chômage et des retraites.

à participer aux marches pour le climat pour le 23 septembre. Elle continue à agir pour la défense du droit à l'avortement le 28 septembre mais aussi le 25 novembre contre les violences sexuelles et sexistes.

Concernant les retraites, la fédération appelle à combattre dès à présent la moindre régression et construit déjà les mobilisations à venir.

Dans les services publics, la contractualisation est de masse dans tous les secteurs. Dans l'éducation nationale, le médico-social et la petite enfance –en grève le 6 octobre– les métiers sont en tension.

Pour toutes ses raisons, l'existence d'un cadre interprofessionnel syndical dans lequel la FSU prend toute sa place a été un signal très favorable donné aux salarié-es pour la construction des mobilisations, notamment celle du 29 septembre, pour l'augmentation des salaires, contre les réformes de l'assurance chômage et des retraites, sujet incontournable pour les semaines à venir, et globalement pour la défense de la

Non à la répression anti syndicale

La répression anti-syndicale contre l'enseignant, et par ailleurs militant de Sud Éducation, Kai Terada, qui vient d'être muté d'office après avoir été suspendu depuis la rentrée par le rectorat de Versailles, s'inscrit dans une série de procédures de mutations « dans l'intérêt du service ». La FSU participe pleinement à la mobilisation pour exiger la réintégration sans délai de Kai Terada sur son poste. Après un rassemblement de soutien devant le ministère et une déclaration commune de toutes les organisations syndicales au Comité technique ministériel, elle interpelle le ministre pour qu'il annule la décision de la rectrice de Versailles et respecte ainsi le droit syndical dans l'Éducation.

protection sociale et du principe du salaire socialisé. Une nouvelle journée forte d'actions par la grève est nécessaire. La FSU estime toutes les initiatives légitimes et utiles dans la période. C'est notamment le cas de la marche du 16 octobre contre la vie chère et l'inaction climatique appelée par des partis politiques de gauche.

Elle participe aux rassemblements en soutien à Kai Terada contre la répression syndicale et le 28 septembre à Anthony Smith, inspecteur du travail sanctionné par sa hiérarchie. Enfin elle s'engage pleinement dans la campagne pour les élections professionnelles avec l'objectif de faire partager ces enjeux au plus grand nombre et de renforcer sa représentativité. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Marche pour la paix

Le Mouvement de la Paix dont la FSU est membre, appelait à se mobiliser le 21 septembre contre toutes les guerres, pour le désarmement, la sauvegarde de la planète et la justice sociale, et à rejoindre les marches pour la Paix partout où elles étaient organisées : « *lorsque la guerre se développe tous azimuts, que les dépenses militaires augmentent comme jamais dans l'histoire de l'humanité (2013 milliards de dollars en 2021), que la menace d'utilisation possible des armes nucléaires réapparaît, et que la paix mondiale est menacée, il est urgent d'agir pour dire stop, ça suffit ! (...)* Non à une économie de guerre, oui à la satisfaction des besoins sociaux (santé, protection sociale, petite enfance, éducation et recherche, retraites, personnes âgées, (...)) » et de rappeler « *qu'aucune de nos différences de conviction, d'appartenance ou de sensibilités philosophiques, politiques, religieuses, syndicales ou autres ne doivent faire obstacle à l'expression de cette aspiration commune* ».

Retraites

Le COR peut attendre

PLe rapport annuel du Comité d'orientation des retraites (COR) a été instrumentalisé avant même sa parution autour de l'annonce fracassante d'Emmanuel Macron d'une accélération du calendrier dans la réforme des retraites.

Pourtant, envisager un décalage de l'âge légal de départ en retraite ou une hausse de la durée de cotisation ne peut se justifier sur la base de ce rapport, même en théâtralisant la nécessité de sauver le système de retraites par répartition. Le COR montre au contraire une stabilisation, voire une baisse à venir, des dépenses. En effet, l'âge de départ en retraite va encore reculer suite à la réforme de 2013 qui porte à 43 le nombre d'annuités requises et entraîne également une baisse des taux de remplacement, le pourcentage que représente les pensions par rapport aux derniers salaires, aggravée par le système de décote. Cette dégradation est profonde, l'espérance de durée de vie en retraite ayant



L'âge de départ en retraite va encore reculer suite à la réforme de 2013.

déjà baissé d'une année en 10 ans.

Certes, le système devrait se retrouver en situation de déficit d'ici quelques années. Ce déficit à venir ne sera pas dû à une explosion incontrôlée des dépenses mais à une démographie moins favorable entre les actifs, actives et les retraités. Il peut se résoudre de différentes manières : baisser les pensions, ce à quoi tout le monde, même le gouvernement, est opposé, augmenter la durée de cotisation ou reculer

l'âge de départ, ce qui est envisagé par le pouvoir ou, dernière solution systématiquement écartée par les gouvernements successifs, augmenter légèrement le taux de cotisation. Une hausse de 0,13 point serait pourtant quasiment indolore, notamment en cas de hausse des salaires en parallèle.

Le gouvernement veut donc instrumentaliser la situation pour dégrader violemment les retraites dans le but de financer d'autres dépenses tout en baissant globalement les dépenses publiques. En s'opposant dogmatiquement à toute hausse

Mayotte, misère et délinquance

Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, a annoncé le projet de création de lieux de « rééducation et de redressement pour les mineurs délinquants » à Mayotte. Dans le même temps, Eric Dupont-Moretti, Garde des Sceaux a annoncé la création d'un centre éducatif fermé dans ce même département d'outre-mer. Pour le SNPES/PJJ/FSU, ces projets vont à l'encontre des valeurs portées par les professionnels de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse).

Promesse de campagne d'Emmanuel Macron, ils confirment que la politique éducative du président de la république envers les jeunes les plus en difficulté s'inscrit dans un versant passiviste, rétrograde et réactionnaire. Stigmatiser ainsi la jeunesse de Mayotte ne permet en rien de lutter contre la misère sociale, largement à l'origine de la délinquance locale.

d'impôts pour les plus riches et en prévoyant au contraire une nouvelle baisse de 10 milliards des impôts de production, il envisage ainsi de faire payer sa politique fiscale injuste aux salarié-es. ♦ Arnaud Malaisé

Conseil national de la Refondation

La FSU refuse la mise en scène

La FSU, comme la CGT ou Solidaires, a décliné l'invitation à participer au lancement du CNR (Conseil national de la Refondation).

Le président de la République avait mis en scène l'installation du Conseil National de la Refondation, dissertant sur une nouvelle méthode alors même que sa pratique du pouvoir pendant le premier quinquennat a largement étouffé la vie démocratique.

En témoigne par exemple l'attaque contre le paritarisme à travers la LTFP (Loi de transformation de la Fonction publique).

La FSU n'accepte pas l'utilisation indécente de la référence à un moment historique, l'unification en 1943 des mouvements de la Résistance, des syndicats et des partis démocratiques français, contre Vichy et l'occupant nazi,

autour du Général de Gaulle et d'une véritable refondation progressiste du modèle social. Le « CNR » version 2022 apparaît surtout comme un objet à la main du président, contournant le Parlement et le CESE (Conseil économique, social et environnemental) et tentant d'instrumentaliser les corps intermédiaires pour porter son projet politique.

A l'inverse du CNR à la Libéra-

tion, l'action du président actuel met à mal les solidarités, notamment en affaiblissant méthodiquement les services publics et en ouvrant la protection sociale aux appétits du marché. La FSU, comme d'autres organisations syndicales, a refusé de se prêter à cette mise en scène, en rappelant sa conception du dialogue social : la démocratie sociale a besoin d'un syndicalisme écouté et respecté. ♦ Matthieu Leiritz

Budget 2023 : fin de l'abondance

Dévoilé le 26 septembre, le projet de loi de finances 2023 s'inscrit dans un contexte très contraint, entre explosion de l'inflation, baisse des prévisions de croissance économique à seulement 1 %, et choix de respecter les promesses faites à la Commission européenne en termes de réduction du déficit budgétaire (5 %) et de l'endettement du pays (111,5 % du PIB). La ligne directrice semble être « à la fois » de prévenir une nouvelle révolte anti fiscale type « gilets jaunes » d'où le maintien du bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie (45 milliards), tout en maintenant le cap d'une politique de l'offre poursuivant les cadeaux fiscaux aux entreprises, favorisant l'attractivité française aux investissements étrangers, d'où l'absence de création de nouvelles taxes sur les « super profits ». Une équation qui aboutit inéluctablement à un alourdissement de l'endettement, d'autant que les taux d'intérêt augmentent à nouveau. C'est dans ce contexte que le gouvernement envisage une réforme des retraites et une autre de l'assurance-chômage pour diminuer les dépenses publiques.

La crise du covid, le contexte international et l'attachement de la population aux services publics ont enterré l'objectif affiché en 2017 de suppression de 50 000 postes dans la Fonction publique : 10 764 postes seront créés, notamment dans les ministères régaliens, à l'Intérieur, à la Justice et à la Défense, mais aussi à Pôle Emploi. Le budget de l'Éducation nationale, présenté comme une « priorité » du quinquennat, augmente certes de 6,5 % mais avec près de 2 000 suppressions de postes, un paradoxe apparent qui s'explique par le dégel du point d'indice obtenu par les luttes syndicales de ces dernières années et l'enveloppe de 9 35 millions prévue pour la revalorisation des salaires.



PLFSS

Toujours sous le signe de l'austérité

Dans le contexte actuel de crise du système de soins, le débat sur le projet de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) est un moment démocratique important et grave.

C'est le moment où doivent être intégrés et débattus l'expertise et les avis des représentants des salariés dans les conseils d'administration des différentes caisses de la Sécu, où peuvent s'imposer les mesures financières et organisationnelles nécessaires pour rétablir et renforcer l'Hôpital public et la psychiatrie particulière. Il pourrait aussi s'agir de mettre en œuvre une véritable prévention ou pour la santé périnatale.

Le domaine de cette loi est donc large et touche au quotidien de toutes et tous puisque cela détermine l'étendue et le montant des soins et des biens médicaux remboursés par la Sécu, les moyens et l'organisation de l'Hôpital public et de l'ensemble du système de soins, des prestations familiales (CAF) et de l'assurance vieillesse. Derrière ces masses financières mises en discussion, il y a des patient-es et des soignant-es. Le PLFSS fixe ainsi tous les ans un objectif

national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM). Cette année, avec une augmentation de 3,7 %, cela risque de ne pas suffire dans un contexte de crise sanitaire qui persiste. Même si le déficit global de la Sécurité sociale tend à se réduire, les parlementaires doivent faire entrer dans une enveloppe encore trop contrainte toutes les mesures concernant les cinq branches de la Sécurité Sociale, à savoir : la famille, la maladie, les accidents du travail et les maladies professionnelles, la retraite et enfin, l'autonomie. C'est dans ce cadre que le pré-

sident de la République et le gouvernement, avec la complicité de la majorité des parlementaires, projettent, maintenant ou dans un projet rectificatif à venir, d'intégrer des mesures restrictives sur les retraites via un amendement sur un retard de l'âge de départ à la retraite ou un allongement de la durée de cotisation. Il s'agit ni plus ni moins d'instrumentaliser le budget de la Sécurité sociale pour faire passer une réforme des retraites refusée par la très grande majorité de la population. ♦

Claire Guéville

Fin de vie : vers une avancée ?

Sujet de vifs débats depuis près de trente ans, la législation sur la fin de vie pourrait évoluer. Le comité national consultatif d'éthique vient de rendre un avis en faveur d'une aide active à mourir, strictement encadrée. Ce serait une avancée par rapport à la législation actuelle, par ailleurs mal appliquée, qui ne répond pas à toutes les situations avec le simple droit à « une fin de vie digne et apaisée ». Prochaine étape, une nouvelle convention citoyenne en octobre. Reste à lui garantir un cadre de débats serein et démocratique et surtout une prise en compte de son avis. Tout l'inverse de l'expérience désastreuse de la précédente convention citoyenne sur le climat dont les travaux n'ont quasiment pas été concrétisés sur les plans législatif et réglementaire par le gouvernement.

Retraités-es : pouvoir d'achat, ça s'aggrave

Alors que 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, le gouvernement annonce « la fin de l'abondance ».

Le gouvernement présente la revalorisation de 4 % des pensions de base comme un maintien du pouvoir d'achat. En réalité, les retraités-es ont perdu l'équivalent de 2,5 mois de pension depuis 2014 et la mesure INSEE de l'inflation est inférieure à la réalité vécue. Ainsi le coût de la complémentaire santé, dont le tarif augmente avec l'âge, n'est pas pris en compte. D'autre part, la MGEN annonce pour le 1^{er} janvier 2023, quatre tranches d'âge au lieu de deux.

La loi « grand âge » est enterrée définitivement : des mesures dans le cadre du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale vont s'y substituer. La situation reste pourtant catastrophique dans les EHPAD et dans le secteur du maintien à domicile pour les personnes et les personnels.

Le président utilise l'angoisse de la population et le contexte de guerre, de crise économique et sociale, de bouleversement climatique pour poursuivre sa politique d'austérité. Il entend faire des économies sur les retraites pour financer d'autres besoins sociaux notamment, refusant de taxer les profiteurs de la crise.



© RYKHO/PHOTIA

Hôpital

Sans moyens et sans perspectives

Les personnels de santé continuent d'assurer une prise en charge de qualité et un accueil digne des patients et patientes dans un contexte des fermetures de services et de structures, notamment par manque de moyens et de personnel. Le 22 septembre ils et elles étaient mobilisés pour exiger un Projet de Loi de Finance de la Sécurité sociale répondant aux besoins de la population.

Les soignant-es et personnels du secteur de la santé, de la protection de l'enfance, du handicap et du grand âge étaient en grève le 22 septembre à l'appel de la CGT, de l'association des médecins urgentistes, de la CFE-CGC ainsi que du collectif inter-urgences pour dire stop à la maltraitance et aux conditions indignes pour les personnels et les usager-es. « Combien faudra-t-il de crises sanitaires, de professionnels qui démissionnent, d'usagers sur liste d'attente pour que le gouvernement change de politique sociale et de santé ? À quand de réels moyens en matière d'emploi et de salaire pour améliorer les conditions de travail des salarié-es de nos secteurs d'activité ? » interrogeaient les participant-es.

Aux fermetures de lits, de services, au manque criant de soignant-es, le gouvernement répond par l'annonce de 41 préconisations qui n'enrayent pas la crise profonde qui traverse les secteurs de la santé. Les manifestant-es, rejoint-es dans de nombreux villes par des cortèges de l'UNSA, de la CFDT et FO, lesquels avaient appelé à une mobilisation le 27 septembre, arboraient des pancartes exigeant des parlementaires un engagement à augmenter le budget consacré à l'Hôpital public dans la loi de Finance-

ment de la sécurité sociale (LFSS). Tous et toutes demandent l'équité de traitement sur les augmentations de salaires, le recrutement immédiat de professionnel-les de santé, l'ouverture immédiate de places dans les écoles et les facultés, l'arrêt des fermetures de services, l'égalité d'accès d'accueil et de prise en charge pour la population. En psychiatrie, ils et elles réclament l'arrêt du transfert des patients et patientes « stabilisés », à savoir en rémission symptomatique, vers des généralistes.  Marie-Rose Rodrigues-Martins

Misère : journée mondiale du refus

La Journée mondiale du Refus de la misère est célébrée chaque 17 octobre dans le monde entier. Née de l'initiative de Joseph Wresinski, fondateur d'ATD quart Monde, et de plusieurs milliers de personnes de tous milieux qui se sont rassemblées sur le Parvis des Droits de l'Homme à Paris en 1987, cette journée est officiellement reconnue par les Nations Unies depuis 1992.

La Journée mondiale du refus de la misère donne la parole aux personnes directement concernées par la pauvreté sur leurs conditions indignes de vie, sur leurs résistances quotidiennes et leurs aspirations. Cette journée est également l'occasion de rappeler que la misère est une violation des droits humains et qu'elle n'est pas une fatalité. En France, des événements auront lieu sur tout le territoire, la FSU appelle toutes et tous à y participer.

Assurance chômage

Des règles d'indemnisation modulables

Elaborée par le gouvernement après l'échec des négociations entre les partenaires sociaux, la réforme de l'assurance chômage de 2019 a considérablement durci les conditions d'indemnisation des privés d'emploi (50 % ne perçoivent rien) en particulier de celles et ceux alternant périodes de travail et d'inactivité.

Un projet de loi visant la prolongation jusqu'à fin 2023, de ces règles arrivant à échéance le 1^{er} novembre 2022 a été présenté en Conseil des ministres le 7 septembre. Ce délai permettra au gouvernement de préparer une nouvelle réforme de l'assurance chômage. Estimant, comme le patronat, qu'une partie des difficultés de recrutement des entreprises pourrait être liée aux conditions d'indemnisation du chômage, Emmanuel Macron souhaite en effet des règles « plus incitatives à la reprise d'emploi ». Il projette, sur le modèle canadien, de moduler l'indemnisation des chômeurs et chômeuses en fonction de



Les organisations syndicales s'opposent à toute modulation des règles d'indemnisation.

la conjoncture économique. Pour le ministre du travail, Olivier Dussopt « le principe est simple : quand les choses vont très bien, il faut que les règles soient plus incitatives et quand les choses vont moins bien, il faut qu'elles soient plus protectrices ».

Les organisations syndicales s'opposent à toute modulation des règles d'indemnisation, notamment pour les inégalités territoriales et/ou entre secteurs d'activités que cela créerait. Pour elles, c'est par la formation et l'attractivité des métiers que se régleront les difficultés de recrutement. ♦

Valérie Sourmaille

Planning familial

Un long combat féministe

Après la polémique et les violentes attaques que le Planning familial a subies sur les réseaux sociaux pour avoir diffusé une affiche avec un homme enceint, l'association a remis les points sur les i dans une tribune parue dans Libération.

Elle réaffirme ce qui guide depuis les années 50 son long

combat féministe via le slogan toujours d'actualité « mon corps, mon choix ». Un combat qui avait déjà débuté avec des mises en cause de l'association pour prescription d'hormones sexuelles avec la pilule contraceptive, interdite à l'époque, et qui s'est poursuivi en faveur du

droit à l'avortement. Deux préoccupations toujours au cœur du travail de l'association de santé sexuelle au côté du droit à l'éducation à la sexualité et à la lutte contre les violences et les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle. ♦

Arnaud Malaisé

Un toit c'est un droit : pas d'élèves sans hébergement

À la veille de la rentrée scolaire, plus de 1 600 enfants étaient sans solution de logement.

Certains élèves sont donc entrés en classe en dormant dans des hôtels ou dans la rue sous des abris de fortune. Ces familles n'ont pas trouvé de solution de logement après avoir appelé le 115 (numéro gratuit d'urgence, d'accueil et d'aide aux personnes sans abri).

Selon la FCPE, ils sont mêmes plus de 50 000 à vivre sans hébergement pérenne, dans des hôtels sociaux ou des bidonvilles. Un chiffre en augmentation de plus de 80 % depuis janvier dernier. Situation qui reste très inquiétante alors même que le pays connaît une crise du logement marquée par un manque de logements accessibles.

Pourtant, la France a signé la Convention internationale des droits de l'enfant et s'est engagée à assurer leurs droits fondamentaux notamment leur droit au développement, à la protection, à la santé et à l'Éducation.

La FSU estime nécessaire la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour faire cesser ce scandale. Elle participe partout où c'est possible aux cadres unitaires existants.



Justice des mineur-es : le code entre en application

Le Code de la Justice Pénale des Mineurs (CJPM) connaît sa première année d'application. Une conférence/débat était organisée le vendredi 30 septembre au Conseil National du Barreau par le collectif *Justice des enfants* dont la FSU fait partie pour présenter le premier rapport de l'observatoire des pratiques du CJPM. Accélération sans précédent de la procédure judiciaire, surtout dans les grandes juridictions, multiplication des audiences, empêchant le déploiement du travail éducatif, place centrale du procureur dans l'orientation de la procédure, mettant la focale sur l'acte aux dépens de la problématique individuelle du jeune, les résultats sont à la hauteur des craintes des professionnel·les.

Par ailleurs, alors que la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) prépare les *États généraux du placement*, le SNPES-PJJ/FSU organise les 4 et 5 octobre prochains les assises off de l'hébergement pour défendre la nécessité de garantir le caractère « protectionnel » du placement, y compris dans un cadre pénal.



Transports scolaires

3000 bus sans conducteur·trice

A la rentrée, le risque des perturbations dans les transports scolaires était à craindre, plus de 3 000 conducteurs et conductrices de bus manquaient à l'appel.

Chaque année, environ 1,2 million d'élèves rejoignent leur école, collègue ou lycée grâce à un bus scolaire. Pour cette rentrée, les Régions et le gouvernement ont cherché tout l'été des solutions pour renforcer l'attractivité de ce métier. En effet, depuis l'épidémie de Covid-19 et les confinements successifs, la pénurie de conducteurs et conductrices de bus scolaires s'est aggravée, conséquence de la faiblesse des salaires et les horaires fractionnés. Après discussion avec le gouvernement, les organisations patronales étaient satisfaites des possibilités d'aménagements proposés comme les cumuls emploi/chômage,



Les organisations syndicales, le problème est ailleurs. Elles dénoncent les conséquences néfastes du système « des appels d'offres au moins-disant »

emploi/retraite, emploi et dispositif de fin d'activité salariée. Certaines compagnies comme Keolis, filiale de la SNCF, n'hésitent pas à recruter de nouveaux profils avec des promotions 100 % féminines ou en embauchant des réfugié·es grâce à des partenariats noués avec des associations. Pour les organisations syndicales, le

problème est ailleurs. Elles dénoncent les conséquences néfastes du système « des appels d'offres au moins-disant » des autorités organisatrices, souvent les Régions. Sur la base d'un salaire payé au smic, les salarié·es sur une amplitude horaire de 12 ou 13 heures pour 4 heures de travail effectif ne gagnent finalement que 800 euros par mois. ♦

Alain Seré

Cantines

L'inflation frappe l'assiette

A la rentrée, face à l'explosion des prix des aliments et de l'énergie, les prix des repas dans les cantines scolaires s'annonçaient comme un casse-tête pour les municipalités ; l'augmentation pouvait varier entre 5% et 10%.

En France, la cantine concerne chaque jour environ 1 élève sur 2 soit 6 millions d'enfants et d'ados. Depuis la loi Egalim de 2018, les cantines publiques doivent servir au moins 50% de produits dits durables ou de qualité, dont 20% issus de l'agriculture biologique, cela influe

inévitablement sur le prix des repas. 40% des cantines scolaires sont gérées par des entreprises privées dans le cadre d'une délégation de service public ; elles sont directement impactées et demandent aux collectivités d'accepter de payer plus que ne le prévoyaient leurs contrats, 7% environ. Les municipalités qui gèrent elles-mêmes leur service de restauration scolaire sont plus libres pour trouver une solution. La plupart des maires savent que le repas pris à l'école est

trop souvent le seul vrai repas équilibré de la journée pour les enfants de milieux populaires alors il n'est pas question de diminuer les portions des repas. Une commune sur deux a choisi d'augmenter ses tarifs alors que d'autres cherchent des solutions pour ne pas faire peser ces hausses sur les ménages. Cependant la gestion pour 2023 va être compliquée, le gouvernement ayant annoncé 15% d'augmentation du prix du gaz et de l'électricité pour le début d'année. ♦

A. S.

Réforme de la police judiciaire

La réforme de la police judiciaire annoncée par le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin inquiète, et notamment les policier-es, magistrat-es et avocat-es. Elle prévoit de placer l'ensemble des services de police d'un département sous l'autorité d'un seul directeur ou directrice départemental-e de la police nationale, dépendant directement de la préfecture.

Actuellement, la police judiciaire (PJ) travaille à élucider les crimes et délits les plus graves sous la direction et le contrôle des procureur-es de la République ou des juges d'instruction.

Parallèlement, les services de police de la sécurité publique, placés sous la seule autorité de la direction départementale de la sécurité publique, traitent de la petite et moyenne délinquance.

Craintes que les agent-es et les moyens de la PJ soient noyé-es par la délinquance du quotidien et que leur champ d'action soit circonscrit à l'échelle du département ; inquiétudes d'une mise à mal de la séparation des pouvoirs entre l'autorité administrative et judiciaire (que fera le ou la préfet-te lorsque les affaires en cours toucheront élu-es ou personnalités ?) ; non reconnaissance d'un autre contrôle que celui d'un-e juge, garant-e du respect des principes des droits de la défense, pour les avocat-es « *défenseurs des libertés publiques et individuelles* », les syndicats ont demandé un moratoire au ministre, l'Assemblée nationale et le Sénat ont annoncé la création de deux missions d'information sur le sujet.



Prison

Le scandale du délabrement

A lors que depuis sa nomination en 2020 la contrôleuse générale des lieux de privation Dominique Simonnot dénonce l'état déplorable des prisons, les directeurs et directrices pénitentiaires d'insertion et de probation (DPIP) ne cessent d'alerter sur la dégradation des conditions de travail.

L'affaire de la prison de Fresnes aurait dû mettre en lumière les conditions inacceptables dans lesquelles vivent les détenu-es. Elle a pointé les conditions de travail des personnels. D'un côté des prisonnier-es qui subissent la surpopulation (1 600 détenu-es dorment au sol sur les 71 000 incarcéré-es pour 60 600 places), des conditions d'hygiène déplorables, un manque de soins, et de l'autre des personnels, dont les DPIP en cause, déconsidéré-es. Suite à Fresnes, certains politiques ont remis en cause leur engagement à prévenir la récurrence, en favorisant l'insertion. Dominique Simonnot l'a répété : « *il faudrait que cesse l'idée que la seule peine qui vaille c'est la prison* ». Pour elle, il y a là l'idée qu'il faudrait en baver.

« *Or la privation de liberté c'est déjà en baver.* » Ce que savent évidemment les DPIP et les personnels de la pénitencière qui voient leurs conditions pour mener à bien leur mission se dégrader et constatent une baisse d'attractivité de leurs métiers.

L'intersyndicale SNEPAP-FSU, SNDDP-CFDT et UN-DPIP CFE-CGC organisait une conférence de presse le mardi 20 septembre 2022 suivie d'un rassemblement place Vauban à Paris. Les personnels mobi-

lisés ont demandé une audience à la première ministre. Il y a urgence à réformer le système carcéral, pointé par la Cour européenne des droits de l'Homme en janvier 2020. Cette dernière a condamné la France pour traitements inhumains et dégradants. Si scandale il y a, il concerne l'état de délabrement des prisons et les conditions inhumaines d'enfermement. Le SNEPAP-FSU réclame une enquête sur les conditions de vie dans les prisons. ♦ Marie-Rose Rodriguez-Martins

Pas de bébé à la consigne : grève le 6 octobre

Pour le collectif, né en 2009, dont sont membres le SNUTER-FSU et le SNUipp-FSU, qui défend la qualité de l'accueil des jeunes enfants, la réforme des services aux familles ne va pas dans le bon sens, notamment en raison de la possibilité de recruter des personnes non diplômées. Le Collectif réclame « *des mesures immédiates* » pour pallier la pénurie de professionnel-les de la petite enfance, à savoir : la revalorisation des rémunérations, l'ouverture de nouvelles places dans les écoles de formation aux métiers de la petite enfance, l'amélioration des conditions de travail. Il appelle toutes les professionnel-les de la petite enfance, avec les parents, à une grève dans toute la France le 6 octobre.

Atsem

Assez de précarité en maternelle

Les Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) jouent un rôle essentiel auprès des enfants et aux côtés des enseignants qu'il et elles assistent au quotidien. Fortement mobilisés dès le début de la pandémie en 2020, les 50 000 ATSEM ont assuré leurs missions dans des conditions particulièrement difficiles et contraignantes. Leur engagement et leur investissement ont été enfin reconnus, mais ils et elles attendent toujours que cela se traduise par des décisions concrètes.

Cette reconnaissance passe par le salaire et par l'amélioration des conditions de travail. La FSU territoriale a écrit au ministre de l'Éducation nationale et au ministre de la Fonction publique pour porter cette revendication et soutenir –avec le SNUipp– l'action des ATSEM qui étaient en grève les 5 et 29 septembre.

ATSEM est une profession qui demande une qualification,



Cette reconnaissance passe par le salaire et par l'amélioration des conditions de travail.

des formations, un niveau de responsabilités. Exerçant très majoritairement par des femmes le métier est marqué par la précarité, les temps de travail non complets subis, la pénibilité, l'usure professionnelle... Les ATSEM refusent d'être les oubliés du gouvernement. Ils et elles vivent cette situation comme une profonde injustice et une dévalorisation de leurs concours et de leur métier.

Elles et ils revendiquent le pas-

sage en catégorie B, comme cela vient d'être reconnu pour les auxiliaires de puériculture et de soins, qui exercent des responsabilités équivalentes, l'attribution du complément de traitement indiciaire (CTI), issu de Ségur de la santé et une amélioration des conditions d'emploi et de travail (une ATSEM par classe, la fin des temps non complets, la reconnaissance de la pénibilité, la clarification de la double hiérarchie, leur présence dans les conseils d'école,...). ♦

Christophe Nouhaud

Energie : des piscines fermées

Confrontées aux prix de l'énergie, de nombreuses piscines, dont 10 % sont gérées par des entreprises privées en délégation de service public, ont fermé leur porte, faute de ne pouvoir assumer les hausses. Alors que la noyade tue mille personnes chaque année, la fermeture des structures va entraîner l'arrêt des séances dans nombre d'écoles. Les piscines qui resteront ouvertes devront se partager entre plusieurs établissements. Pour le SNEP-FSU et le SNUipp-FSU ces sociétés décident de rompre le service public unilatéralement. Alors qu'il faudrait augmenter le parc de 1 000 piscines pour que tous les élèves puissent bénéficier de l'apprentissage de la natation, ces décisions mettent en lumière le fait que les dépenses énergétiques nécessiteraient une vaste opération de rénovation des infrastructures énergivores.

AEFE

Victoire de la FSU en Conseil d'État

Lors de la réécriture du décret relatif à la situation administrative de ses personnels détachés, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) a tenté d'appliquer unilatéralement les principes les plus restrictifs de la loi de transformation de la Fonction publique. Elle avait gommé toute référence à l'avis des commissions consultatives paritaires (CCP) de l'AEFE pour le recrutement des per-

sonnels détachés. Les projets de textes ont tous reçu des votes défavorables unanimes des organisations syndicales en Comité technique, mais l'administration n'en a tenu aucun compte et a voulu passer en force.

C'était sans compter sur les syndicats de la FSU, qui avaient pourtant bien précisé à l'Agence que l'article L. 452-5 du Code de l'éducation

imposait bien ces avis en CCP pour le recrutement à l'AEFE. La FSU a ainsi saisi en juillet le Conseil d'État en référé suspension, qui lui a donné raison sur toute la ligne. L'AEFE doit ainsi revoir sa copie et consulter les CCP compétentes pour les recrutements, ceux effectués en juillet dernier et tous ceux à venir. C'est donc le rétablissement des avis obligatoires des CCP pour toutes

les opérations de recrutement des personnels détachés à l'AEFE qu'a obtenu la FSU. C'est une victoire pour l'équité, la transparence et toutes les valeurs du paritarisme. C'est aussi une illustration de la combativité des syndicats de la FSU, qui ont ainsi fait valoir et rétabli le droit des personnels en termes d'information, et contre le fait du prince. ♦

Claire Guéville

Rentrée scolaire

Continuité et pénurie

La politique éducative de cette rentrée est marquée du sceau de la continuité avec le quinquennat précédent, et ce, malgré le changement de ministre.

Le calme relatif des premiers jours cache des bricolages à grands renforts de milliers de contractuel·les parfois recruté·es à coup de job dating et immobilisé·es dès le début de l'année sur des postes vacants ou des remplacements longs. Assurer les remplacements tout au long de l'année risque donc de relever de la mission impossible.

Dans le premier degré, toute la communication ministérielle se replie sur des injonctions et du contrôle des pratiques, concernant les apprentissages des « fondamentaux », la promotion de l'individualisation, et le plan maternelle pour réussir les évaluations au CP. Tout se conjugue pour que se développe l'attribution opaque de moyens contre projet et le développement de postes à profil afin de faire naître « l'école du futur » selon Macron.



Le ministre à « l'attaque » (sic) du collège avec un projet de réforme encore flou.

La situation dans l'enseignement secondaire n'est pas plus glorieuse. Avec 8 000 élèves en plus, 440 emplois ont été supprimés dans les collèges et les lycées. Avec la crise du recrutement, la FSU estime à 62 % des collèges et des lycées qui n'avaient pas tous leurs

enseignant·es à la rentrée. Un tel constat relativise en soi la hausse du budget de 1,6 milliard. Rien n'est d'ailleurs prévu pour faire face cet hiver aux dépenses supplémentaires pour le chauffage à tel point que certains établissements choisissent de suspendre le financement de projets pédagogiques et que des piscines sont fermées. C'est ce moment que le ministre a choisi pour partir à « l'attaque » (sic) du collège avec un projet de réforme encore flou mais qui se dessine à coup d'annonces sur l'extension des expérimentations et sur une demi-journée par semaine en Cinquième consacrée à la découverte des métiers, le tout avec la réforme des lycées professionnels dans le viseur. Pour couronner le tout, une fois de plus, et même si l'enseignement supérieur pouvait espérer cette année une première rentrée « ordinaire » depuis trois ans, il continue

Coût de rentrée sous inflation

Chaque année, la fédération d'associations Familles de France calcule le coût moyen de la rentrée scolaire pour un élève entrant en 6e. Selon l'enquête 2022, le coût moyen de la rentrée scolaire en sixième pour une famille est de 208,12€. Le montant global des trois postes de dépenses – papeterie, fournitures et sport – est en augmentation de 8,48 € par rapport à l'an dernier (+4,25 %).

Pour pallier l'augmentation des prix, l'allocation de rentrée scolaire reçue par environ 3 millions de familles a été revalorisée de 4% et s'est élevée à 392,05 € par enfant âgé de 6 à 10 ans, 413,69 € pour les 11-14 ans et 428,02 € par enfant âgé de 15 à 18 ans.

Dans un contexte économique inflationnaire, l'idée de rendre les fournitures scolaires gratuites pour réduire le coût de la rentrée, fait son chemin, portée par la FSU mais également par les député·es d'opposition de la NUPES et par le ministre délégué à la ville et au logement Olivier Klein.

de subir les choix d'une austerité budgétaire qui ne permet pas l'accueil de tous les jeunes qui souhaitent devenir étudiant·es. 33 000 étudiant·es supplémentaires cette année mais aucune anticipation en matière de recrutement d'enseignant·es et de construction de bâtiments. À ce jour, au moins 117 000 jeunes sont sans solution de poursuite d'études supérieures. 🍃

Claire Guéville

Journée contre la marchandisation de l'école

Le XVIII^e Sommet de la Francophonie se tiendra à Djerba (Tunisie) les 19 et 20 novembre 2022 et en amont de ce Sommet, le 22 septembre, le Réseau Francophone contre la Marchandisation de l'Éducation a organisé la deuxième édition de la journée de mobilisation contre la marchandisation de l'Éducation sous le thème : *État des lieux de la privatisation de l'Éducation en Afrique francophone, regards croisés.*

Cette journée de mobilisation entendait interpellier les pouvoirs publics sur la nécessité de réglementer les acteurs privés dans l'éducation et de promouvoir l'accès à une éducation publique de qualité accessible à toutes et tous. Elle s'inscrit dans un contexte de recrudescence du privé notamment avec l'essor de l'éducation numérique, suite à la fermeture des écoles liée à la crise de la COVID-19.

Courriel du président Macron

Par courriel le président Macron s'est adressé aux personnels de l'Éducation nationale pour faire la promotion de ses réformes envisagées. Alors que la politique éducative menée ces dernières années a dégradé durablement l'École, il s'y applique à vanter sa réforme de la voie professionnelle et la contractualisation des établissements mais il y fait surtout l'aveu que les 10 % promis pour tout-ès ne correspondent finalement qu'à une moyenne comprenant les indemnités déjà accordées et la prime informatique de 150 € annuels. Un mépris selon les personnels qui attendaient un rattrapage après le déclassement subi depuis plus d'une décennie et refusent l'idée de primes qui exigeraient une contrepartie en assurant des missions supplémentaires. Un courriel qui a convaincu nombres d'enseignant-es de rejoindre les cortèges du 29 septembre.

BAC 2023

Contre l'ensemble des organisations syndicales, des associations de parents d'élèves, et des associations de spécialistes, Pap Ndiaye maintient les épreuves de spécialité en mars au prix de la désorganisation de l'année de Terminale et d'une entrave manifeste à la continuité pédagogique. Celui qui déclarait voir la réforme du lycée comme « *perfectible* » persévère dans l'erreur et la maltraitance des élèves comme des personnels. Le calendrier prévoit des épreuves de spécialité les 20, 21 et 22 mars, l'organisation des épreuves orales et pratiques dans la foulée. Ce calendrier est verrouillé par la remontée des notes dans Parcoursup au 11 avril, date à laquelle les candidat-es auront donc connaissance de leurs notes. Des programmes limitatifs sont annoncés pour un *B.O.* à venir. Les élèves risquent fort de se démobiliser pour toute la fin de l'année scolaire.

Innovation pédagogique

Pas de projet, pas de moyens

Le président de la République lui-même a annoncé la création d'un fond d'innovation pédagogique dès maintenant pour les écoles et les établissements souhaitant mettre en place un projet pédagogique spécifique. « *On y met de l'argent, au moins 500 millions, au plus près du terrain* » a-t-il déclaré à la rentrée devant les recteurs. Dans le projet de budget 2023, cette somme est cependant réduite à 150 millions car l'annonce concernait visiblement l'ensemble du quinquennat. Ces projets « innovants » semblent devoir émerger des débats issus du Conseil national de la refondation (CNR) et déclinés localement, sur la base du volontariat et avec l'éventuelle participation de tous les acteurs éducatifs et au-delà, des équipes pédagogiques aux parents d'élèves, aux chef-fes d'entreprises, aux représentant-es des collectivités locales



Entretenir un esprit de concurrence bien peu compatible avec celui du service public.

en passant par les associations. C'est une opportunité de plus pour le gouvernement pour livrer l'école aux appétits des entreprises de la EdTech, et aux associations. C'est une aubaine pour assoir des expérimentations qui mettent en cause sta-

tut des personnels et cadre national d'enseignement. Mais c'est surtout se justifier pour ne pas donner à tous les établissements les moyens de fonctionner correctement et entretenir un esprit de concurrence bien peu compatible avec celui du service public. ♦

Calire Guéville

Collège

Creuse : mobilisation en SEGPA

Les professeur-es des écoles en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) exerçant les missions de professeur-e principal-e dans cinq collèges de la Creuse dans lesquels une SEGPA est implantée, ont décidé de ne pas assurer ces missions tant qu'ils et elles ne percevront pas d'indemnité. Une action collective qui pourrait leur permettre d'obtenir gain de cause.

Ces enseignant-es, parce qu'ils et elles sont professeur-es des écoles, ne perçoivent actuel-

lement aucune indemnité pour cette mission qui implique de faire le lien pour sa classe, entre les personnels qui suivent l'élève, d'être l'interlocuteur-trice des familles, de présenter les résultats des élèves en conseil de classe, de s'inscrire dans les parcours « avenir » des élèves. Afin de réparer cette injustice puisque les enseignant-es du second degré la perçoivent, il a été décidé, collectivement, d'interpeller le directeur académique

des services de l'éducation nationale pour que leur engagement soit reconnu et qu'une indemnité leur soit versée. 15 professeur-es, soutenu-es par les PLP et PLC des collèges et deux directeurs de SEGPA, sont concerné-es et 14 ont signé une motion qui a été déposée auprès du DASEN lors du comité technique de septembre. Est réclamé le déblocage d'indemnités de mission particulière. À suivre... ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins



© VALÉRIE NOLAN

AESH

Avancer vers un temps complet

En plus de l'absence d'une véritable reconnaissance de leur métier passant nécessairement par la création d'un corps de la fonction publique, les Accompagnant-es d'élèves en situation de handicap (AESH) souffrent de salaires extrêmement faibles. C'est à la fois la conséquence d'une grille qui, bien que revue il y a tout juste un an, reste basée sur le salaire minimum et celle du temps partiel imposé subi. En effet, la plupart ont un temps de travail limité à 24 heures. L'annonce présidentielle, reprise par le ministre de l'Éducation, de la perspective d'un temps

de travail porté à 35 heures reste très loin de se concrétiser et ne repose que sur la prise en compte du temps périscolaire et notamment durant la pause méridienne.

La consultation menée par le SNUipp-FSU auprès de plus de 2 200 AESH en mars dernier faisait apparaître une profession divisée sur l'élargissement du champ d'intervention au-delà de l'accompagnement d'élèves sur le seul temps scolaire. Seul-es 44 % l'envisagent sur le temps de midi et 42 % sur le temps périscolaire après la classe. Cela renforce la FSU dans son analyse d'une pro-

fonde révision du périmètre du temps de travail des AESH pour y comptabiliser l'ensemble des tâches et missions effectuées à la hauteur nécessaire. Celles-ci sont nombreuses entre la concertation avec l'ensemble des membres des équipes pluri-professionnelles dans les écoles et établissements, la préparation des interventions auprès des élèves et la nécessaire formation continue pour s'adapter au niveau et au handicap de l'élève. À cela s'ajoute pour de plus en plus de personnels, du fait de la mutualisation, des temps de trajets entre les différents lieux d'intervention. Au-delà de la répétition des annonces qui ne permet aucunement de les concrétiser, le ministère doit ouvrir au plus vite des discussions autour du temps de travail des AESH pour y intégrer l'ensemble des tâches et missions. Tout cela permettra en outre d'avancer vers la création d'un corps spécifique de fonctionnaire pour ce métier indispensable au sein de l'éducation nationale. 

Arnaud Malaisé

Concours exceptionnel pour les contractuel-les

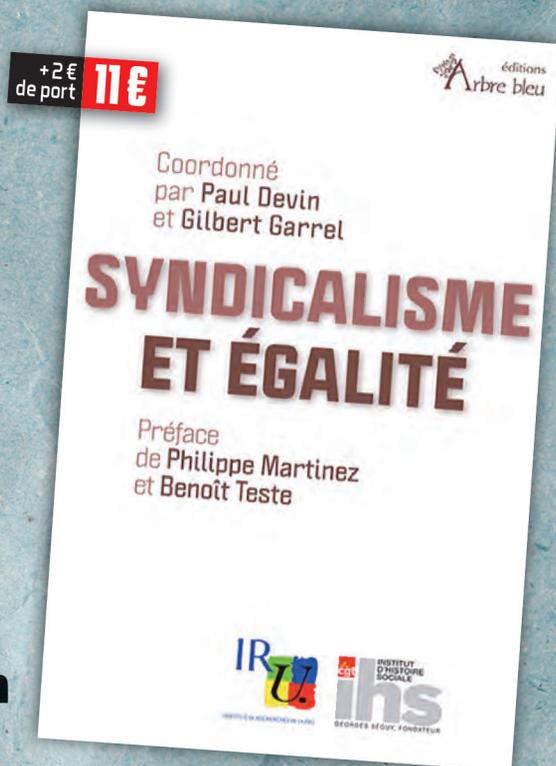
Lors de sa première grande conférence de presse de rentrée scolaire, le ministre Pap Ndiaye a reconnu faire face à une situation tendue avec un déficit de plus de 3 000 enseignant-es. Cette pénurie n'est pas une surprise puisque le gouvernement avait recruté dès le mois de juin un nombre important de contractuel-les. L'état des lieux est inquiétant, dans le premier degré, « 1 % à 1,5 % » sont des contractuel-les, dans le second degré, la situation est plus préoccupante encore puisque le nombre approche les « 8 % à 9 % ». Mais le ministre a surpris son auditoire avec l'annonce d'un concours exceptionnel de titularisation des enseignant-es contractuel-les au printemps 2023. C'est seulement le 15 septembre, lors d'une rencontre avec les organisations syndicales, que le ministère a exposé les premiers éléments concernant ce recrutement : seul-es les contractuel-les du 1^{er} degré, en poste depuis plus d'un an, seront concerné-es et seulement dans les académies déficitaires. Si plusieurs épreuves sont envisagées, les modalités de ce concours ne sont pas encore connues et pour l'instant, aucun chiffre n'est annoncé. Pour la FSU, qui réclame un plan de titularisation qui concerne tous les personnels, le ministre doit prendre avant tout la mesure de la crise d'attractivité du métier, en priorité, les salaires et les conditions de travail.

Capteurs CO₂

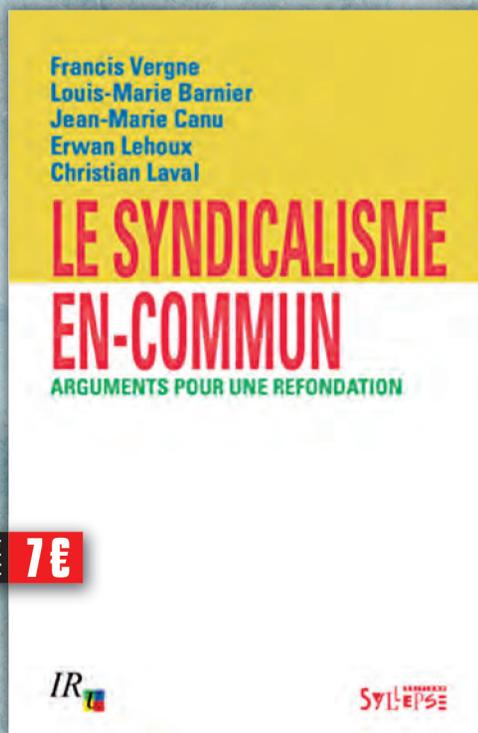
Le Gouvernement prolonge l'aide exceptionnelle accordée aux mairies jusqu'au 31 décembre 2022, pour l'équipement de capteurs de CO₂ dans les établissements scolaires de l'enseignement public. Chaque collectivité pourra obtenir une aide de 8 € par élève. Les capteurs permettent de mesurer la concentration en CO₂. En cas de limite atteinte le capteur indique qu'il convient de renouveler l'air. Le ministère de l'éducation nationale évalue à 120 000 le nombre de capteurs nécessaires alors qu'une quatrième vague épidémique s'annonce, dans les 60 000 écoles et établissements scolaires. Cela reste cependant insuffisant pour que le problème de l'aération soit résolu.



© FOTOGRAFIA



Penser et agir l'avenir du syndicalisme



Voie professionnelle : à la croisée des chemins



Dossier réalisé par :
 Sandrine Charrier, Claire Guéville, Matthieu
 Leiritz, Arnaud Malaisé, Marie-Rose Rodrigues-
 Martins, Alain Senée, Valérie Soumaille

Le projet de réforme de la voie professionnelle provoque la colère. La grève unitaire du 18 octobre est une première étape pour donner un avenir à la voie professionnelle, et des moyens pour former les élèves et les faire réussir.

« **L**a FSU ne laissera pas passer la réforme de la voie professionnelle ! » C'est ce que Benoît Teste, secrétaire général de la FSU affirme avec force. Non seulement il faut garantir des formations et des qualifications solides mais cela participe d'un combat séculaire du mouvement syndical pour l'émancipation au travail et par le travail. Il s'agit aussi de continuer la lutte pour porter la scolarité obligatoire à 18 ans, inscrite dans l'unité de l'enseignement secondaire, de la Sixième à la terminale, où les trois voies du lycée, général, technologique et professionnel fonctionnent

en complémentarité. Ce dossier a donc pour vocation de poser les termes du débat et de constituer un outil d'information au service de mobilisations qui concernent toute la communauté éducative et au-delà.

Il décrypte d'abord les objectifs poursuivis par les promoteurs de la réforme et l'on voit ainsi comment les formations seraient alors guidées par les seules demandes locales du patronat, et verraient le nombre de semaines de stages fortement augmentées au détriment des enseignements scolaires. Et pour la première fois depuis 1920, la formation

Un long combat

professionnelle initiale des ouvrier-es et des employé-es n'est plus sous l'égide pleine et entière de l'Éducation nationale, mais également sous tutelle du ministre du travail. Tout cela remet en cause le caractère national de l'accès aux formations et aux diplômes professionnels. Et risque de contraindre à la mutation et à la reconversion en masse de nombre d'enseignant-es. En multipliant les approches, historiques, sociologiques, syndicales, il s'agit aussi de présenter ce que défendent le SNUEP, le SNEP et tous les syndicats de la FSU pour la voie professionnelle. Cette voie, qui concerne un tiers de la jeunesse lycéenne ne doit pas se restreindre à la seule mise en adéquation avec les besoins économiques immédiats et locaux des entreprises : chaque jeune, quel que soit le lieu géographique de son lycée professionnel, doit pouvoir trouver la formation de son choix.

C'est pourquoi les besoins en formation devraient être traités dans le cadre des stratégies nationales de développement économique, écologique et social.

« Si c'est à l'éducation nationale qu'est revenue la responsabilité des diplômes professionnels, c'est dans le but de former des individus et des citoyens » explique la sociologue Fabienne Maillard. Là se situent les enjeux et le combat.

La grève unitaire du 18 octobre prochain, dans un cadre intersyndical très large, est une première étape pour donner à la voie professionnelle des moyens pour former leurs élèves et les faire réussir. C'est une première étape pour leur rendre un avenir.



La création de la voie professionnelle a été le fruit de combats entre le patronat —qui avait auparavant la main sur la formation des jeunes— le pouvoir, et les organisations syndicales.

Exception française, car relevant jusqu'à présent de l'éducation nationale et non du patronat, la voie professionnelle définie par l'apprentissage d'un métier par des gestes techniques, des savoirs professionnels et une formation générale de qualité, a permis à 80 % d'une classe d'âge d'arriver au baccalauréat.

La énième réforme annoncée par le président Macron réaffirme une orientation prise depuis quelques années, qui s'éloigne de plus en plus des objectifs d'émancipation des ouvrier-es à l'origine de la création de la voie professionnelle en 1959.

La création de la voie professionnelle a été le fruit de combats entre le patronat —qui avait auparavant la main sur la formation des jeunes— le pouvoir, et les organisations syndicales. Le président De Gaulle impose la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans et une réforme du système. Les collèges d'enseignement technique (CET), précurseurs des lycées professionnels, sont créés. En 1961, 200 000 élèves y sont scolarisé-es. Ce nombre sera multiplié par 3 en 15 ans. En 1976 ils sont 700 000 inscrit-es en lycée d'enseignement professionnel (LEP), sur 1 700 000 lycéen-nes au total, à préparer un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) permettant d'accéder rapidement au monde du travail ou un brevet d'enseignement professionnel

(BEP) pouvant conduire à des poursuites d'études. Parallèlement les lycées agricoles se développent ainsi que leur offre de formation. On assiste à une « désouvriérisation » de l'enseignement professionnel. À cette période, les centres de formation d'apprenti-es (CFA) n'accueillent que 160 000 jeunes. Les LEP deviennent des lycées professionnels (LP) en 1985. Un baccalauréat professionnel en deux ans est créé. Il permet d'atteindre l'objectif porté par le ministre Chevènement de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat. De 1987 à 1995, le nombre de bachelier-es (toutes voies confondues) passe de 300 000 à 500 000. 40 % de cet accroissement s'explique par le succès des bacs professionnels. Le MEDEF, en recherche d'une main d'œuvre bon marché, organise alors une offensive afin de reprendre la main sur la formation. Les gouvernements successifs développent donc l'apprentissage en démantelant la voie professionnelle. Ils choisissent de se désengager progressivement et affirment ainsi leur conception élitiste de l'École. La voie professionnelle devient la voie de relégation des élèves dont les résultats sont estimés insuffisants à l'issue du collège pour un cursus en seconde générale.

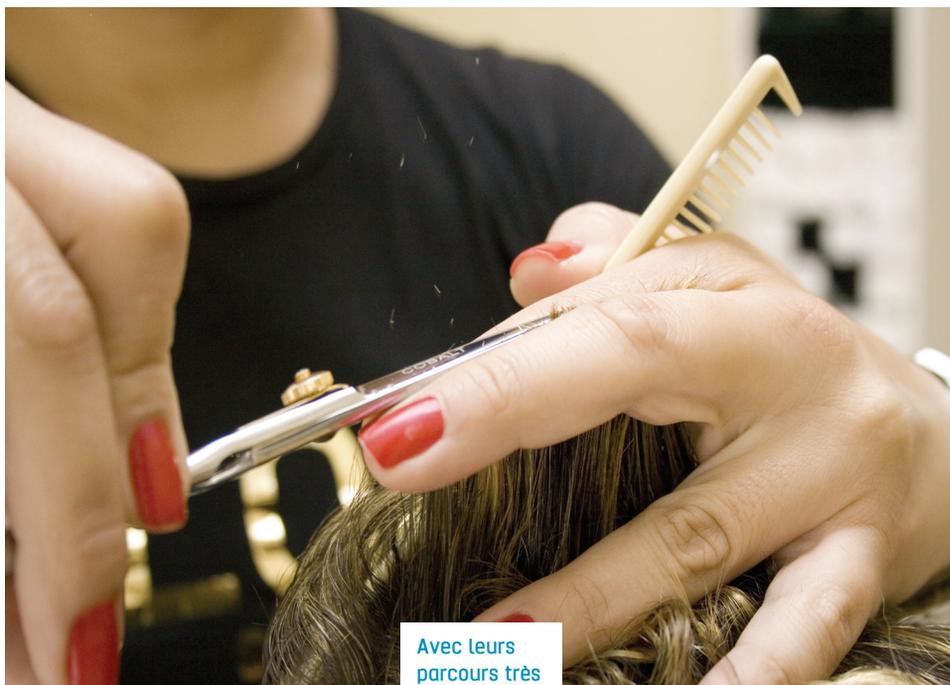
Aujourd'hui, l'État et le patronat valorisent l'apprentissage. Les cam-

SEGPA EREA

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillent des élèves qui n'ont pas acquis les compétences attendues en fin de primaire. La scolarité en SEGPA doit permettre aux élèves d'acquiescer le Certificat de Formation Générale (CFG) ou le Diplôme National du Brevet, série professionnelle, mais aussi de les accompagner vers une formation qualifiante au moins de niveau 3 (CAP) à l'issue de la Troisième. Le parcours doit permettre à chaque élève de découvrir progressivement le monde économique et professionnel. Les élèves continuent en grande partie vers les lycées professionnels ou les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) dispensant un enseignement général et professionnel adapté conduisant au CAP ou parfois au bac pro. La dimension pédagogique et éducative de l'internat constitue un aspect essentiel et singulier du fonctionnement de ces établissements.

orientation idéale se succèdent. Les sommes attribuées sont importantes : 7 milliards en 2020 pour 450 000 apprenti-es alors que le budget annuel pour les LP publics est de 4 milliards pour 520 000 jeunes. L'engagement de l'État révèle son choix d'apporter au patronat une main d'œuvre maléable. En 1993 un système de subventions a été instauré pour les entreprises employant des apprenti-es. Depuis 2020, le cumul des aides aboutit à une « gratuité » d'embauche d'un-e apprenti-e. La réforme annoncée par le président Macron porterait un coup dur aux LP. La durée des stages en entreprise serait augmentée de 50 % dès 2023. Cela signifierait concrètement une main d'œuvre bon marché pour le patronat (élèves de terminales en capacité de produire), avec moins d'heures de cours dans les enseignements généraux et professionnels. Finalement, un abandon de l'idée de poursuite d'études pour des milliers de jeunes des milieux populaires. ♦

Des anciens élèves témoignent



Avec leurs parcours très variés, Alice, Baptiste, Elodie, Jenna... livrent un regard plutôt satisfait sur leur scolarité.

D'

Le choix d'orientation diffère grandement entre Baptiste –pour qui il était inenvisageable d'aller en voie générale à l'issue de la Troisième, l'obligeant à « se battre » pour trouver une place dans la filière carrosserie qu'il désirait depuis plusieurs années– et Jenna pour qui « la filière professionnelle s'était imposée par défaut ». Elle s'est orientée vers la vente plutôt que vers la comptabilité. Ces choix, plus ou moins souhaités, ont souvent permis une forme de « tremplin » pour une bifurcation professionnelle.

Ainsi, Jenna s'est appuyée sur les compétences en communication développées en Bac pro pour devenir par la suite aide-soignante. C'est aussi le cas d'Elodie, camarade de lycée, devenue ensuite esthéticienne. Baptiste a lui confirmé ce choix. Il est devenu au bout de quelques années, professeur de carrosserie au sein d'un lycée professionnel...

Réconciliation sociale

Lors de son parcours d'élève au sein de la voie professionnelle, Baptiste s'est réconcilié avec l'école en y trouvant un sens qu'il ne percevait pas durant ses années au collège. Jenna met en avant le rôle de l'équipe d'enseignant-es pour préparer les stages en entreprise : « on était bien encadré-es avec des profs à l'écoute », stages qui lui ont « permis de dénouer sa timidité ». Une complémentarité entre la théorie du lycée et l'application dans le monde de l'entreprise soulignée également par Alice, ancienne élève de Bac pro perruquier posticheur, et aujourd'hui coiffeuse à l'Opéra, qui note par ailleurs la « mixité de la formation » que permet le lycée pro, notamment au sein d'un lycée polyvalent, contrairement au resserrement sur le monde professionnel du CFA. Elodie, bien que ne travaillant pas dans la filière suivie au lycée, n'a « aucun regret sur sa scolarité ». Elle estime que le lycée pro l'a ouverte au monde du travail mais également et peut-être encore davantage aux autres.

Avec leurs parcours très variés, Alice, Baptiste, Elodie, Jenna... livrent un regard rétrospectif plutôt satisfait sur ce moment de leur scolarité. ♦

L'apprentissage et ses réalités

L'engouement pour l'apprentissage est réel mais cette voie n'est pas gage de réussite.

Au 31 décembre 2021, les centres de formation d'apprenti-es accueillent 834 063 jeunes, soit une augmentation de 32,5 % par rapport à 2020, une hausse historique depuis le début des années 2000. Les demandes des entreprises varient selon l'âge et les secteurs. Elles privilégient les apprenti-es majeurs. Les effectifs d'apprenti-es dans l'enseignement secondaire continuent d'augmenter, + 15,7 % en 2021 ; la croissance de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (57,5 % des apprenti-es) se maintient à un niveau très élevé, soit + 48,3 % en 2021 (chiffres DEPP-juillet 2022).

Cet essor trouve son origine dans la loi *Avenir professionnel*, confiant le pilotage de l'apprentissage aux branches professionnelles. Les aides de l'État via le plan « 1 jeune 1 solution » aboutissent à un « coût zéro » pour l'entreprise la première année.

Mais qu'en est-il des élèves ? Près d'un-e apprenti-e sur quatre ne termine pas sa formation ; en février 2021, le service du gouvernement « Inserjeunes » faisait état des 30,1 % des contrats interrompus avant terme pour les CAP et de 26,9 % pour les Bacs Pro. Or après une rupture de contrat, trois quarts des jeunes abandonnent leur formation.

Pour celles et ceux qui arrivent à la fin de leur cursus, un-e sur cinq n'obtient pas son diplôme (RERS, 2020), c'est plus important que par la voie scolaire où la réussite est de 85,4 % pour les CAP, seulement 83,3 % pour le statut d'apprenti-e.

Par ailleurs, le sociologue Gilles Moreau fait le constat que « (...) l'apprentissage accueille toujours aussi peu de filles (30 %) et très peu d'enfants issus de l'immigration ». Cela devient une voie discriminatoire reproduisant les inégalités du marché du travail.

L'enseignement professionnel, cible de toutes les attaques

Les récentes déclarations présidentielles ont officiellement confirmé la volonté politique de réformer une fois de plus l'enseignement professionnel en se concentrant sur ce qui ressemble à un démantèlement des lycées professionnels sous couvert de souplesse et d'expérimentations. Comment ? La question reste en suspens tant les contours du projet de réforme semblent flous. Seuls les objectifs sont clairs. Sous la houlette du ministère du travail, le gouvernement veut réformer en profondeur les lycées professionnels sur le modèle de l'apprentissage et orchestrer à terme leur extinction.

Des projets destructeurs

Il s'agirait de calibrer les filières des lycées professionnels vers les secteurs en pénurie d'emplois, désertés aujourd'hui par les actifs et actives du fait des conditions salariales et de travail déplorables. Ce qui revient à instrumentaliser l'orientation des jeunes de 15 ans vers les métiers les plus pénibles et les moins valorisés. C'est aussi une vision étriquée et dangereuse de la formation professionnelle scolaire qui consiste à lui assigner comme objectif de répondre essentiellement aux besoins immédiats et locaux des entreprises.

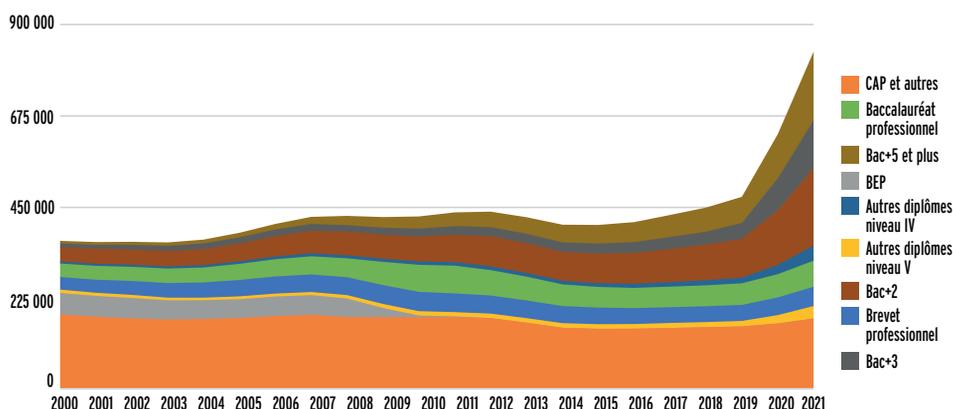
Le ministère de l'Éducation natio-

nale annonce aussi l'augmentation de 50 % du volume des stages dès la rentrée 2023. Les augmenter de 50 %, c'est réduire d'autant la présence des élèves au lycée. Mathématiquement, ce sont des coupes claires dans les horaires d'enseignements disciplinaires auxquelles il faut s'attendre et, en toute logique, à des suppressions massives de postes de professeur-es de lycées professionnels dans les années à venir. Désormais rémunérés, ces stages s'inscriraient dans un parcours tellement individualisé que les rythmes comme les contenus d'enseignement seraient à géométrie variable en fonction des établissements et de l'entreprise de stage. Dans ces conditions, que peut-il rester de la dimension collective des apprentissages ?

Des projets réactionnaires

Pour les jeunes, c'est un renoncement sans précédent à la dimension éducative et émancipatrice de leur formation et une entrave organisée à leurs poursuites d'études. C'est aussi laisser à penser un mensonge tenace concernant le rôle formateur de l'entreprise. En stage, les élèves sont une main-d'œuvre comme les autres, ils apprennent « sur le tas » uniquement des gestes techniques, sans qu'aucun personnel n'ait du

APPRENTISSAGE
France métropolitaine et DROM (hors Mayotte jusqu'en 2010)



Poursuites d'études mises à mal

En 2009, la préparation du bac professionnel passé de 4 à 3 ans. Elle s'accompagne d'un afflux en BTS encouragé par la mise en place des quotas de places réservées aux bachelier-es professionnels mais sans moyens spécifiques ni ouverture de classe.

La réforme de 2019 a drastiquement réduit le nombre d'heures d'enseignement, particulièrement dans les disciplines générales. Les bachelier-es sont arrivé-es en études supérieures moins bien armé-es, se décourageant très rapidement. Aujourd'hui, tel que le prévoit le gouvernement, doubler le volume des stages en entreprise et réduire ainsi encore le temps d'enseignement scolaire, accentuerait davantage les difficultés à poursuivre des études dans le supérieur. Le risque est grand de voir ainsi disparaître l'une des originalités du bac pro, à savoir la double finalité du diplôme, celle de choisir entre la vie active et la possibilité de poursuivre des études.

temps dédié pour les accompagner. Le ministère remet ainsi au goût du jour la vision extrêmement réactionnaire et restrictive de la formation professionnelle des jeunes, datant d'un autre siècle, plutôt que de renforcer un enseignement global et équilibré entre savoirs généraux et savoirs professionnels dans les lycées publics.

Alors que les lycées professionnels forment encore et de manière globale à de multiples métiers, le danger est imminent qu'ils se transforment en établissements de formatage à l'emploi avec des entreprises –notamment celles en difficulté de recrutement– qui viendront y piocher de la main d'œuvre gratuite. Très clairement, les choix politiques actuels ignorent les enjeux de l'époque en matière de formation, en se laissant guider par les intérêts particuliers de quelques firmes ou branches professionnelles. ♠

L'homme, le producteur, le citoyen

La sociologue Fabienne Maillard le rappelle : « c'est au début du XX^e siècle que le ministère de l'Éducation nationale a pris en charge la formation professionnelle des jeunes et a créé des diplômes dédiés pour leur permettre d'échapper à l'emprise des employeurs. La formation visait alors « l'homme, le producteur et le citoyen ».

Si la nomination en juillet 2022 de la ministre de l'enseignement et de la formation professionnels sous la double tutelle de l'Éducation nationale et du Travail constitue un retour en arrière de plus de 100 ans, elle est en cohérence avec les annonces du candidat, puis du président Macron, souhaitant des lycées professionnels « davantage ouverts à l'apprentissage et aux entreprises locales » ; un changement de « logique des formations » et une rénovation de la carte « avec des formations correspondant mieux aux besoins des professionnels ».

Le patronat a toujours été présent dans la conception des diplômes professionnels. Au début du XX^e siècle, le CAP est ainsi défini au niveau local afin de prendre en considération les besoins des entreprises proches de l'établissement de formation et de légitimer un diplôme dont la nécessité ne fait alors pas l'unanimité. Pour réguler l'explosion du nombre de CAP et la totale illisibilité de leurs contenus, les diplômes deviennent nationaux et sont placés sous la tutelle de l'administration centrale du ministère dans les années 1940.

Des commissions professionnelles consultatives (CPC) où sont représentés salarié-es, employeurs-employeuses et enseignant-es sont mises en place en 1948. Elles permettent la conception des diplômes, de leurs contenus et leurs modifications régulières (pour répondre à l'évolution des métiers) par confrontation des points de vue, souvent divergents, sur les métiers, les savoirs nécessaires à l'exercice professionnel et les manières de les acquérir. Alors que la présence de représentant-es

de l'Éducation nationale dans ces commissions permettait bien souvent d'éviter que ces modifications ne s'effectuent que sous la pression du patronat, la composition et le fonctionnement des CPC ont été modifiés par la loi *Avenir professionnel* de 2018 pour donner plus de pouvoir aux branches professionnelles au détriment de la présence des organisations représentatives des enseignant-es.

Le lycée professionnel d'E. Macron serait le laboratoire d'une libéralisation complète de l'Éducation nationale. Avec une carte des formations décidée localement, des diplômes et contenus conçus sans les enseignant-es, des volumes d'enseignements et des obligations professionnelles décidés au niveau du lycée, la dérégulation serait complète. ♠

Le lycée professionnel d'E. Macron serait le laboratoire d'une libéralisation complète de l'Éducation nationale.



Une réforme inutile et dangereuse pour l'enseignement agricole



L'augmentation du nombre de semaines passées en milieu professionnel ne pourra se faire qu'au détriment de la culture et de l'enseignement général.

La réforme annoncée devrait se traduire par un rapprochement du lycée professionnel avec le monde de l'entreprise, notamment une augmentation de 50 % du nombre de semaine de stages, soit le tiers du temps dans les formations professionnelles relevant de l'enseignement agricole. L'enseignement agricole public, dont près de 45 % des élèves suivent un baccalauréat professionnel, est directement concerné par le décret de création du diplôme. Répondre aux besoins des territoires, à ceux des professions, l'enseignement professionnel agricole le fait déjà. Il assure également une mission d'animation des territoires par ses établissements. Il répond aux besoins de formation des entreprises notamment par ses centres de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA). Mais il ne peut être réduit à cela. Le risque serait de sacrifier un volet essentiel de la voie professionnelle scolaire, à savoir l'émancipation et la formation citoyenne des élèves, et aussi, par conséquence la poursuite d'études.

Dans l'enseignement agricole, le nombre de semaines de périodes de formation en milieu professionnel est conséquent, son augmenta-

tion ne pourra se faire qu'au détriment de la culture et de l'enseignement général, indispensables aux futur-es citoyen-nes. Un tel projet de réforme efface totalement les apports des ateliers technologiques des exploitations agricoles des lycée et ceux des enseignant-es de matières professionnelles, en cours, comme en travaux pratiques ou travaux dirigés, apports indispensables en amont des périodes de stage. Par ailleurs nombre d'élèves ont

des difficultés à trouver des entreprises qui les accueillent en stage. Pour le SNETAP-FSU, ce projet est incohérent puisque le ministère de l'Agriculture vient de lancer sa réforme du bac pro à cette rentrée en modifiant le tronc commun et intégrant la notion de bloc de compétences. Comment comprendre que l'administration entame une nouvelle réforme alors que la dernière en date est à peine entamée ? Ce projet de réforme se situe dans la continuité des politiques de régression menées depuis plusieurs années : manque d'ambition concernant les emplois visés dans les référentiels professionnels, dans la réponse aux difficultés de certains élèves subissant le Bac Pro 3 ans, dans les transformations des diplômes (suppression BEPA), dans la gestion locale des moyens, des programmes, des évaluations (croissance des Contrôles en cours de formation, CCF), dans la qualité de l'accompagnement (augmentation des seuils de dédoublement, effectifs conséquent dans les classes avec -34 élèves en seconde pro production agricole - dans la réponse du service public à la formation des jeunes (refus d'élèves, augmentation du poids du privé). 💧

Collège : orientation dès la Cinquième ?

La circulaire de rentrée 2022 évoque une demi-journée « Avenir » : « ...des collèges volontaires proposeront de nouvelles activités de découverte des métiers à partir de la classe de cinquième et tout au long du cycle 4, qui pourront prendre la forme de visites d'entreprises, de mini-stages, de rencontres avec des professionnels de différents secteurs d'activité, et exploiter les ressources conçues par l'Onisep, les conseils régionaux et les branches professionnelles ».

Cette logique vise bien à rabattre les ambitions scolaires des élèves les plus fragiles et à les lier aux besoins économiques des territoires. Aborder les questions d'orientation uniquement sous l'angle de la découverte de certains champs professionnels revient aussi à occulter les questions du développement à l'adolescence (on parle d'élèves de Cinquième !), des biais sociaux ou de genre. Enfin, ce dispositif expérimental, qui serait voué à une généralisation, participe aussi activement à la marchandisation de l'information pour l'orientation ainsi qu'au contournement des Psy-ÉN, déjà bien orchestrés par les Régions.

Fabienne Maillard : « *l'adéquation de la formation à l'emploi est une fiction* »

Fabienne Maillard, professeure des universités, Université Paris 8/CIRCEFT

Quelle jeunesse est concernée par la voie professionnelle ?

Les jeunes de la voie professionnelle sont pour la plupart issus des milieux populaires et leurs caractéristiques ne changent pas, malgré toutes les réformes dites de « revalorisation » qui se succèdent depuis 30 ans. Ce n'est pas un public très considéré par les responsables politiques, même si leur réformisme pourrait laisser penser le contraire. Le dédain et la méconnaissance sont partagés par tous les gouvernements en place. Et ils concernent les métiers visés, qui relèvent surtout des emplois d'ouvriers et d'employés, autant que les jeunes qui y sont formés. L'apparent regain d'intérêt provoqué par le confinement pour ces métiers comme pour ceux qui les occupent, n'a finalement rien changé à cette invisibilité. C'est à la fois injuste et inconséquent.

Les diplômes professionnels conçus pour subvenir aux besoins des entreprises, est-ce une bonne idée ?

Ces diplômes sont conçus pour répondre à des demandes du marché du travail, fonction publique comprise, c'est ce qui légitime leur existence. Mais celle-ci dépend aussi, depuis 1948, des commissions professionnelles consultatives, où sont représentés les syndicats de salariés en plus des pouvoirs publics et des employeurs. Cette initiative, comme tout ce qui a été institué pour que les diplômes soient nationaux et comprennent obligatoirement de l'enseignement général, devait favoriser la prise en compte de différentes conceptions du travail et de l'emploi et éviter d'enfermer les jeunes dans des emplois trop spécialisés ou sans avenir. Aujourd'hui, tout se passe comme si rien n'était retenu de l'histoire ni des travaux accumulés par les chercheurs, qui montrent

que l'adéquation de la formation à l'emploi est une fiction, et une fiction plutôt morbide pour ce qui concerne la formation initiale, car elle néglige à la fois les aspirations des jeunes, rarement déterminées entre 15 et 18 ans, comme les mouvements qui affectent les entreprises et le fonctionnement du marché du travail. On a récemment traversé de grandes crises économiques et sociales mais il semble qu'aucune mémoire n'en subsiste. Il suffit de lire les prévisions du Centre d'analyse stratégique, qui en livre régulièrement, pour comprendre à quel point il est difficile d'envisager la manière dont vont se comporter les entreprises : quels emplois elles vont détruire, créer, maintenir... et qui elles vont recruter pour les occuper. Faire comme si c'était rationnel et prédictible relève de l'idéologie.

Le tout apprentissage est-il une solution ? De quelle vision de l'école relève la volonté de réformer la voie professionnelle en la calquant sur l'apprentissage ?

En France, l'apprentissage est subventionné par l'État, qui s'est montré très prodigue ces dernières années. Sans subventions et exonérations diverses, l'apprentissage ne se développe pas. Par ailleurs, c'est dans l'enseignement supérieur qu'il progresse, alors qu'il diminue dans la voie professionnelle : les employeurs préfèrent recruter des apprentis déjà formés, diplômés, et surtout pas trop jeunes. L'apprentissage en CAP et en bac pro n'existe en outre quasiment pas dans les secteurs tertiaire administratif, sanitaire et social, il est peu développé dans l'industrie et concerne surtout le commerce, le bâtiment, la restauration, la coiffure... Quant aux ruptures de contrat, elles sont très fréquentes même si on en parle peu. Les exem-



« Former des individus et des citoyens, et pas seulement des producteurs. »

ples allemand et suisse montrent que les problèmes sont nombreux dans ces pays où le système dual est pourtant implanté depuis longtemps et plus légitime qu'en France.

Qu'est-ce que cela veut dire du projet de société ?

Si c'est à l'Éducation nationale qu'est revenue la responsabilité des diplômes professionnels, c'est dans le but de former des individus et des citoyens, et pas seulement des producteurs. Les réformes actuelles mettent en cause cette conception historique de la formation professionnelle, malgré les attaques récurrentes dont elle a fait l'objet. Elles promeuvent l'économie de la connaissance, la flexibilité, des parcours professionnels de très longue durée... projets contradictoires avec la mise au travail précoce, le primat des « besoins » économiques locaux, la réduction des heures d'enseignement etc., qui nous ramènent au XIX^e siècle et au début du XX^e. Mais on est bien au XXI^e siècle cependant puisqu'il n'est plus question de démocratisation du système éducatif ou de réduction des inégalités sociales, mais de marché de la formation, de « nouvelle société des compétences » et d'individus « libres de choisir leur avenir professionnel » (loi du 5/09/2018). ♦

Climat

Bouillon en Méditerranée

Ce « *petit lac autour duquel nous sommes 500 millions à vivre* », n'est autre que la mer Méditerranée, décrite par Nasser Kamel, le secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée (UPM) ; mais c'est aussi l'un des points chauds de la planète : il se réchauffe 20 % plus rapidement que la moyenne mondiale et les conséquences sont multiples. L'élévation des températures dans le bassin méditerranéen est très préoccupante ; les experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental (MedECC – Mediterranean Experts on Climate and environmental Change), réseau ouvert et indépendant de scientifiques fondé en 2015, estiment que les températures moyennes annuelles sur terre et sur mer dans le bassin méditerranéen sont 1,5 °C supérieures à celles de l'époque préindustrielle.

Elles devraient même augmenter d'ici à 2100 de 0,5 à 6,5 °C selon le scénario de lutte contre le changement climatique adopté.

La revue *Global Change Biology* a publié début juillet ses propres résultats, qui semblent confirmer que les épisodes de canicule marine deviennent « *davantage la norme que l'exception* ». Ils montrent que la Méditerranée est en train de subir une accélération des impacts écologiques du changement climatique, qui auront de nombreuses conséquences sur les écosystèmes et sociétés dans le bassin méditerranéen aggravant les défis auxquels les pays de la région font d'ores et déjà face. Pour les scientifiques, si les stratégies politiques et économiques se poursuivent sur les modèles actuels, et rien n'augure un change-



ment, les vagues de chaleur vont se faire plus intenses et plus durables et le climat va devenir de plus en plus difficile à supporter dans cet espace géographique.

Influence sur l'écosystème...

Les expert-es sont unanimes : le quatrième rapport du Groupe

d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), confirme que les écosystèmes méditerranéens, porteurs d'une biodiversité importante et vulnérable, seraient parmi les plus menacés par l'évolution annoncée du climat. À l'augmentation de la température des eaux s'ajoute la modification de leurs caractéristiques physicochimiques, principalement leur acidification, due à la conjugaison de l'absorption du CO₂ atmosphérique, en augmentation corrélée à l'effet de serre, et aux activités humaines comme les rejets agricoles. Les écosystèmes doivent donc s'adapter s'ils en sont capables. Les effets sont dévastateurs pour la biodiversité : les scientifiques qualifient même « *d'incendies sous-marins* » la mortalité en masse de la faune et de la flore sous-marines : coraux, prairies de posidonie... La biodiversité vit une mutation rapide et intense, des poissons originaires de la mer Rouge prolifèrent ainsi que les méduses. Le manque de planc-

Haute-mer : échec des négociations à l'ONU



Fin août, après deux semaines de négociations, les États membres de l'ONU se sont quittés sans réussir à finaliser le traité de protection de la haute mer (60 % des océans), qui commence où s'arrêtent les zones économiques exclusives (ZEE) des États et qui n'est donc sous la juridiction d'aucun pays.

Pour cette cinquième session, qui devait être la dernière, l'objet des divergences a été la répartition des possibles bénéfices issus de l'exploitation des ressources génétiques de la haute mer, pour lesquels les pays en développement craignent de passer à côté de retombées potentielles faute de pouvoir conduire ces recherches coûteuses.

Pour Greenpeace, l'échec se résume à « *l'avidité* » de l'UE, des États-Unis et du Canada à garder les ressources génétiques de la haute mer pour eux.



Cet été, face à Marseille, la température de la mer a atteint 28°, soit 6° de plus que la normale.

ton a engendré la perte de 41 % des principaux prédateurs et des mammifères marins et la taille des sardines se réduit de plusieurs années.

... et sur les populations

Les modélisations du climat faites par les scientifiques ont certes des degrés de fiabilité variable mais un consensus se dégage sur les conséquences du réchauffement climatique sur les pays méditerranéens. Les baisses des précipitations auxquelles on risque d'assister, auront des effets directs sur la salinité des sols, donc sur les cultures comme en Camargue mais aussi sur l'eau potable : en s'introduisant dans les nappes souterraines, elle les rend saumâtres. Dans le même temps, une augmentation plus marquée des épisodes de pluie

intense pourrait entraîner des inondations plus importantes notamment dans les villes dans les pays du Nord de la Méditerranée. Sur un temps plus long, les zones côtières, comme celles du Maroc, de la Tunisie et d'Israël, seront impactées par la montée des eaux (37 % des côtes seront concernés) et 42 millions de personnes seront probablement touchés. Le changement climatique se traduit par une aggravation de ces problèmes, entraînant des pertes, conflits et migrations humaines et des dommages économiques considérables, comme la pêche qui sera impactée par les changements d'espèces de poissons.

La Méditerranée à la COP27

Néanmoins, les institutions et les gouvernements ont pris la mesure du phénomène et agissent de concert pour développer des mesures d'adaptation. En 1975, les États méditerranéens et la Communauté européenne approuvent le Plan d'action pour la Méditerranée

Samuel Somot

« Un été exceptionnellement chaud »



Chercheur permanent au CNRM (Centre National de Recherches Météorologiques) Météo-France / CNRS / Université de Toulouse

Qu'est-ce qu'une canicule marine ?

Ce sont des périodes de quelques jours, au-delà de 5 jours, pendant lesquelles la mer a des températures anormalement chaudes, c'est-à-dire que la température qu'on peut attendre à un moment donné et à un endroit donné, dépasse un certain seuil. Par exemple, en face de Marseille, cet été, au moment des très fortes canicules du 19 juillet, en principe, il aurait dû faire 21°, le seuil d'anormalité était à 23,7°, et le pic était lui à 28°, soit 6° au-dessus des normales. Cet été a été vraiment exceptionnel.

Qu'est-ce qui peut expliquer cet été exceptionnel ?

Il y a deux explications : le hasard d'abord, car le climat est quelque chose de variable, il y a une partie qui est un peu liée à l'aspect chaotique de l'atmosphère, ce fameux effet papillon qui fait que cette année, on a eu un été particulièrement chaud alors que l'été 2021 ne l'avait pas été. L'autre explication, c'est le réchauffement climatique et ça, depuis qu'on a des observations en mer, on observe une tendance à l'augmentation de la température de l'eau, dans toutes les couches, que ce soit en surface ou en profondeur, avec des canicules marines de plus en plus nombreuses et qui durent de plus en plus longtemps.

Quelles conséquences pour les populations méditerranéennes ?

Ce réchauffement des températures et le bouleversement en termes de biodiversité vont avoir plusieurs impacts : sur les pêcheries de certaines espèces favorites des pêcheurs sur certaines zones qui peuvent disparaître, qui peuvent migrer ou qui peuvent être remplacées par des espèces qui seront moins commercialisables, sur les activités de loisir, comme la plongée si la faune et la flore sous-marines sont détruites, mais aussi sur la baignade car les températures chaudes peuvent développer d'algues toxiques qui vont, temporairement, rendre les eaux impropres à cette activité. Le changement climatique aura pour conséquence aussi l'élévation du niveau de la mer à des taux raisonnables, pour l'instant, mais qui se fera réellement ressentir à la fin du siècle.

(PAM) comme cadre institutionnel pour la coopération, en vue de relever les défis communs concernant la dégradation environnementale puis adoptent en 1976 la convention de Barcelone pour protéger l'environnement maritime et ses espaces côtiers. Implanté à Marseille, le Plan Bleu, géré par une association (loi 1901), est l'un des Centres d'activités régionales du PAM. Il produit des études ainsi que des scénarios pour l'avenir, afin de sensibiliser les acteurs et les dé-

cideurs méditerranéens sur les questions d'environnement et de développement durable de la région. Pour mettre en évidence à la fois les défis auxquels la région est actuellement confrontée et les solutions innovantes déjà développées dans toute la Méditerranée, pour la première fois, la COP 27 accueillera le MedECC en novembre à Charm-el-Cheikh (Égypte) ; une vraie reconnaissance de l'urgence en mer Méditerranée. ♦

Alain Senée

Capitale de la culture : les villes françaises candidates

L'année 2021, covidienne à souhait, fut triste pour la promotion de la culture européenne au sein de l'Union. Pour la première fois depuis la fondation du label il y a 37 ans, les deux villes retenues comme Capitale européenne de la culture ont dû sursoir à leurs manifestations. La Serbe Novi Sad a conservé son titre remis à cette année, Timisoara (Roumanie) et Elefsina (Grèce) attendront l'an prochain.

Chaque État membre doit attendre son tour pour prétendre au label envié. En 2028, au côté de la République tchèque, ce sera celui de la France. Deux villes de l'Hexagone seront retenues parmi celles qui se sont portées candidates. Et elles sont nombreuses.

Chacune a sa chance car la richesse historique et la vitalité ne sont pas les seuls critères. Des villes moyennes comme Amiens, Bastia, Bourges, Reims ou Clermont-Ferrand n'ont pas le renom culturel de grandes villes comme Nice ou Montpellier, mais ce sont les projets présentés qui font la différence. Pour mieux ficeler leur dossier, elles font appel à des personnalités expérimentées. Bourges a recruté l'homme qui fit gagner la ville belge de Mons en 2015, Pascal Kaiser. Nice aligne l'ancien ministre de la Culture Jean-Jacques Aillagon, Rouen le compositeur Pierre Sauvageot qui était membre l'an dernier encore du jury européen, Saint-Denis joue la carte culture populaire. Montpellier s'est alliée à Sète et mise sur une personnalité locale, Nicolas Dubourg, comme Clermont-Ferrand avec la romancière Cécile Coulon.

La date limite de remise de dossier de candidatures a été fixée au 1^{er} décembre. Il faudra attendre un an les délibérations du jury pour qu'en 2023 quatre cités soient nommées avant la désignation en 2024 des deux élus.



Lumière sur la nature morte



© Musée National del Prado

La nature morte, genre longtemps considéré comme mineur, fait événement au Louvre du 12 octobre au 23 janvier. Au côté des portraits et des paysages, les choses ont depuis toujours fasciné les artistes. Sublimant leurs formes, ils en ont conçu des compositions qui suscitent nos imaginaires et ravivent les liens que nous entretenons avec les choses. En retraçant l'histoire de la nature morte de la préhistoire à nos jours, l'exposition reconsidère la relation entre le vivant et le non-vivant.

Fragments : créations en cours

Une première étape de la création à venir de dizaines de compagnies, c'est ce que propose le festival Fragments depuis 2013. Douze théâtres à travers la France s'associent pour parrainer douze compagnies et les accompagner dans la voie de leur professionnalisation et le montage de leur production. Les représentations se font d'abord en Île-de-France, du 17 au 22 octobre, puis tout au long de la saison 2022/2023 dans six villes en régions. Habituellement peu visibles, ces spectacles en cours de création sont fragiles, et ce premier rapport au public nourrit leur processus.



Le design en alternance, première



En cette rentrée 2022-2023, l'ESADSE (école supérieure d'art et de design de Saint-Étienne) innove en proposant une formation en alternance pour les étudiants de second cycle du DNSEP option Design, pour les mentions Objet et Public(s). Ce parcours professionnalisant, une première en France dans le domaine, mettra en lien l'école avec l'industrie et l'entreprise afin de faciliter l'insertion des étudiants dans la vie active. Les élèves entrant en 4^e année dans le cadre des deux cursus seront informés de la possibilité d'effectuer leur 5^e année en alternance, dans le cadre d'un parcours pédagogique aménagé.



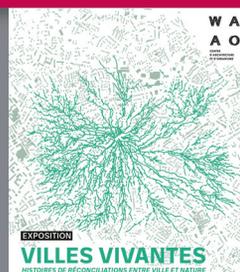
La création émergente sous la bannière des marges et du féminisme

Du 13 octobre au 1^{er} novembre, le salon de Montrouge s'installe dans le Beffroi de la mairie pour donner rendez-vous avec la création émergente française et francophone. Au côté de 37 jeunes artistes sélectionnés, un collectif et deux artistes invités. Placée sous le signe du renouveau, cette 66^e édition remplace les habituels prix « par une multiplication de "perspectives" et rémunération révisée des artistes ; aide à la professionnalisation ; renforcement des activités de médiation auprès de tous les publics ; ouverture à d'autres disciplines (architecture, cinéma, édition, design, graphisme, paysagisme), accès aux collectifs... Les projets des 40 artistes sélectionnés traiteront des sujets brûlants qui secouent le monde de l'art comme la société : écologie, inégalités de genre, décolonialisme, multiculturalisme, théories du "care", migrations, féminisme... ».

Quand les villes parlent du vivant

Et si on explorait les champs de réconciliation entre ville et nature ? Le propos de l'exposition Villes Vivantes est même celui de « révolution urbaine en cours en faveur de la prise en compte du vivant ». En immersion dans neuf villes - Lille, Toulouse, Turin, Barcelone, Detroit, Bogota, Shanghai, Groningen et Marrakech - l'exposition cherche à comprendre comment les habitants, architectes, urbanistes et paysagistes de différents continents, latitudes, climats et contextes culturels, contribuent à la fabrique d'une ville plus vivante. Chacune invitant le public dans un pavillon immersif, les neuf villes « racontent » leur rapport à la nature et au vivant à travers des histoires, vidéos, cartes, croquis et maquettes, herbiers... Ce que « disent » les villes est accompagné par le regard du philosophe et urbaniste Thierry Paquot.

L'exposition est en soi un manifeste de démarches novatrices de ses concepteurs impliquant un engagement pour la planète. Elle a été imaginée par TER, agence fondée par trois paysagistes diplômés de l'École Nationale Supérieure de Versailles (Grand Prix National de l'Urbanisme en 2018), qui se distingue depuis 32 ans par sa démarche de collectif et à dimension internationale. La scénographie circulaire de Villes Vivantes, qui met en œuvre des matériaux de réemploi, a été réalisée par collectif Bellastock (Lauréat des Jeunes Urbanistes en 2020). Gratuit, entrée libre, Bazaar St So à Lille. Jusqu'au 6 novembre.



Qui est Tiago Rodrigues

Qui est le nouveau directeur du festival d'Avignon ? Ceux qui n'ont pas encore vu une de ses créations peuvent se rattraper en octobre en attendant sa présentation du premier festival qu'il aura programmé.

Février est le mois où est annoncée la programmation du festival d'Avignon. Elle est attendue avec d'autant plus d'impatience qu'après neuf ans de très bons services, Olivier Py a passé la main à Tiago Rodrigues qui présentera alors la 77^e édition mais première signée de son nom. L'auteur, metteur en scène et comédien sera le premier étranger à diriger le Festival d'Avignon, mais il est loin d'être inconnu en France (voir son interview dans *Pour* n°xxx du mois de XXXX 2015). Tout en dirigeant le théâtre national Dona Maria II, le théâtre le plus important de son pays, le Portugal, Tiago Rodrigues qui maîtrise plusieurs langues parfaitement, dont le français, sévit depuis plusieurs années sur les scènes de notre pays.

En ce mois d'octobre, trois de ses pièces sont à l'affiche à Paris. *Dans la mesure de l'impossible* met en scène six humanitaires de retour de missions traumatisantes. Ce sera ensuite une création intitulée *Catarina et la beauté de tuer des fascistes*. On devine le sujet, au Portugal en 1954, sous la dictature d'Antonio Salazar pendant laquelle a été assassinée la journaliste et militante Catarina Eufémia. Le théâtre des Bouffes du nord reprend au même moment *Chœur des amants*, une des premières pièces du dramaturge à peine quadragénaire mais très prolifique.

Iphigénie, version Tiago

Ces pièces parlent d'aujourd'hui dans des contextes contemporains. Pour apprécier toute l'ampleur de l'écriture de Tiago Rodrigues, il faut aller assister à sa version d'*Iphigénie*. Écrite il y a dix ans, mais jamais représentée, elle a été créée l'été dernier par la réalisatrice et metteuse en scène Anne Théron pour le festival d'Avignon. Cette pièce époustouflante met en cause le mythe de la soumission au pouvoir et à la guerre. Euripide, puis Racine, se sont saisis du thème pour écrire deux tragédies qui occupent depuis des siècles le répertoire. Pour l'auteur grec, il s'agit d'interroger la culture



Tiago Rodrigues aux côtés d'Olivier Py lors du bilan de la 76^e édition du Festival d'Avignon

tribale alors qu'Athènes construit la première démocratie. Racine fait le choix de mettre au premier plan une femme face à la barbarie. Goethe, lui aussi tenté par le personnage, la fait entrer au royaume très masculin des dieux.

« Choisir autre chose que le pouvoir, la guerre, le crime »

Tiago Rodrigues fait un choix bien différent. « *Nous pouvons choisir autre chose que le pouvoir, la guerre, le crime, voilà ce que crient les femmes* » dit Anne Théron. L'argument est renversé lorsque Clytemnestre propose à Agamemnon de remplacer le sacrifice de sa fille par celui du père :

son mari doit renoncer à être un « héros grec ». Cette position invertit l'ordre social et met en cause l'ordre patriarcal qu'on peut soupçonner d'avoir élaboré des mythes à sa mesure. « *Iphigénie et Clytemnestre sont des femmes qui disent non* » note Anne Théron. C'est dire, bien sûr, que le théâtre de Tiago Rodrigues fait une grande place au texte. ♦ Jacques Muchielli

Iphigénie à Strasbourg du 13 au 22 octobre, Neuchâtel le 27 octobre. En novembre Martigues le 8, Niort le 17, Bayonne les 22 et 23. En décembre, Brive les 1^{er} et 2. En janvier, Lyon du 18 au 22, Porto du 27 au 29. La Roche-sur-Yon les 8 et 9 février.

Dans la mesure de l'impossible, à l'Odéon à Paris, jusqu'au 14 octobre. *Catarina et la beauté de tuer des fascistes* au théâtre des Bouffes du nord à Paris du 7 au 30 octobre. *Chœur des amants* même théâtre du 8 au 29 octobre.

45 ans à peine

Tiago Rodrigues est sans aucun doute un auteur prodige, marqué par la dictature de Salazar et la Révolution des œillets à laquelle ses parents ont participé. Il est né trois ans après. Sa pièce *By Heart*, créée au festival du Printemps des Comédiens à Montpellier en 2015, évoque le lien intime qui le lie à sa grand-mère. La même année, au Festival d'Avignon, il se fait remarquer par sa réécriture d'*Antoine et Cléopâtre* de Shakespeare joué par un couple de danseurs et axé sur la relation amoureuse. Il reviendra à Avignon pour une pièce inspirée de la souffleuse du théâtre Dona Maria qu'il met sur le plateau en écrivant une pièce où le rapport au texte est l'un des thèmes. Toujours surprenant dans son écriture, Tiago Rodrigues est depuis quelques années joué ou jouant sur les scènes françaises.

Art immersif et art numérique

Entre le sensationnel des expositions immersives et les créations critiques des artistes qui utilisent le numérique, il peut y avoir confusion. Tentons d'y voir plus clair.

Art immersif ? Art numérique ? Y a-t-il une différence ? Oui madame. Du moins pour le moment. Grâce au numérique, des expositions et des centres « immersifs » ont vu le jour pour présenter au grand public, un peu comme Barnum présentait ses « monstres » il y a cent ans, les tableaux de Van Gogh, Klimt ou Gauguin, en format XXL, plongeant le visiteur au cœur de l'œuvre, ce qui bluffe jusqu'aux spécialistes. Ces centres sont payants, le ticket est assez onéreux, attirant les touristes qui apprécie « l'immersion » que, par exemple, la société Culturespaces propose dans les carrières de lumière aux Baux-de-Provence, à Paris ou à Bordeaux. Ça, c'est de l'immersif !

Mais la dizaine de casques VR (pour réalité augmentée) qu'a proposé gratuitement au public le Centquatre-Paris, lieu culturel municipal, c'est aussi de l'art immersif. Dans son casque, on découvrirait des créations en 3D. La metteuse en scène Julie Benegmos s'en est également servi pour une pièce de théâtre qui se termine par une invitation faite au public de suivre en 3D des témoignages scénarisés. L'immersif fait donc le grand écart entre le lieu touristique qui s'appuie sur l'art et la création de jeunes qui n'ont pas encore de nom et qu'on peut classer dans... l'art numérique.

Tout art est-il immersif ?

Ah ! Alors, il n'y a pas de différence ? Oh que si, Madame. Le Centre national du cinéma (CNC) définit les œuvres immersives comme « des créations audiovisuelles qui proposent une expérience de visionnage dynamique liée au



déplacement du regard et/ou à l'activation de contenus visuels ou sonores par le spectateur, faisant notamment appel aux technologies dites de réalité virtuelle ou augmentée ou tout autre dispositif permettant l'immersion ». Difficile à comprendre ? Certes, d'autant que le CNC dispose d'un fonds de soutien d'aide à

« la création artistique immersive » de 3,6 millions d'euros qui remplace « le fonds expériences numériques » créé en 2018 et le « dispositif pour la création artistique multimédia et numérique » de 2002 (voir ci-contre la réaction de Gilles Alvarez).

Prenons du recul et remontons dans le temps bien avant Facebook et Google. Pour Gilles Alvarez, créateur et directeur artistique de NEMO, la Biennale internationale des arts numériques du Centquatre-Paris, l'expérience immersive est inhérente à l'art. Le numérique n'en est qu'une version. Devant l'art pariétal de la grotte de Lascaux, devant une fresque de Tiepolo à Venise, l'effet de sidération est comparable à celui produit par une œuvre diffusée sur un écran vidéo haut de huit mètres. « Les sons, la fumée, les stromboscoptes, toutes sortes de technologies qu'utilisent les artistes numériques contemporains mettent



Gilles Alvarez : « Il y a un aveuglement absolu des pouvoirs publics »

Directeur artistique de NEMO, Biennale internationale des arts numériques au Centquatre-Paris.

L'annonce récente de la suppression du fonds d'aide à l'art numérique au profit d'un fonds d'aide à l'immersif et au métaverse a fait l'effet d'une alerte (une pétition est lancée). L'idée que le service public fasse appel à des artistes numériques pour les mettre au service de ces dispositifs grandioses fait frémir Gilles Alvarez. « Les jeunes artistes numériques ont vraiment le cul entre deux chaises. Ils ne sont pas vraiment acceptés par le monde de l'art contemporain à la solde des collectionneurs et des marchands, les gens préfèrent acheter une sculpture ou un tableau plutôt qu'un dispositif qui demande des vidéo-projecteurs, une maintenance. Ils n'intègrent pas non plus les industries créatives, dont ces grandes machines à images. Je crois en un rapprochement entre l'art numérique et l'art contemporain pour la suite, plus qu'en un rapprochement avec les industries créatives en qui je n'ai aucune confiance. Je crois qu'il y a un aveuglement absolu des pouvoirs publics, aussi bien du ministère de la culture que du CNC. La Caisse des dépôts et la banque des territoires a imposé son langage et sa logique d'écosystème de développement industriel au ministère de la culture et au CNC. On est dans un mélange des genres qui est létal pour moi. L'immense imbécillité du métaverse, c'est vraiment réinventer l'eau tiède, 20 ans après le flop de la Second Life. »



Sous la halle du Centquatre-Paris, l'installation *Passengers* de Guillaume Marmin a fait sensation à la Biennale NEMO 2021. Elle proposait d'expérimenter les transformations physiques et psychologiques que les nouvelles technologies engendrent en traversant l'œuvre pour y voir à l'intérieur son image infiniment décuplée.

les gens au cœur d'un dispositif totalement immersif » affirme Gilles Alvarez.

L'immersif comme divertissement

Grâce à ses énormes moyens, l'immersivité promue par les grosses machines, permet une autre lecture des œuvres d'art anciennes, qui est une interprétation fulgurante, mais pas une création artistique. Son côté pédagogique est évident et les musées nationaux ne s'y sont pas trompés qui ont participé à la *Joconde*, exposition immersive installée au Palais de la Bourse à Marseille sur une surface de 600 m². Avec le soutien du CNC. La recette fait florès dans le monde entier pour ces productions de plus en plus sophistiquées. En Europe, Madrid, Coventry créent des centres d'art immersif, Hambourg suivra en 2024.

D'une certaine manière, ces centres se sont approprié l'art immersif. « Ce n'est pas parce que des sociétés privées ou des établissements publics se mettent à mettre des écrans partout qu'ils inventent l'immersivité » peste Gilles Alvarez qui s'inquiète des frontières introduites : « les œuvres d'art numérique ne s'opposent pas à l'art immersif parce qu'elles incluent souvent l'immersion à travers des dispositifs très englobants pour le spectateur comme la VR, ou en produisant à la fois les images et les sons ».

Deux biennales des arts numériques

L'art numérique contemporain n'a pas les honneurs des musées, intéresse peu les collectionneurs et les industries créatives, mais s'affiche dans deux Biennales qui alternent, les années paires *Les imaginaires numériques* à Aix-en-Provence, Marseille et Avignon (du 10 novembre au 22 janvier), les impaires pour NEMO au



Mathieu Vabre :

« Interroger par le regard des artistes nos usages actuels »

Co-directeur de *Seconde nature* et *Zinc*, les deux associations créatrices de *Chroniques*, la biennale des imaginaires numériques.

Quel est l'objectif de la biennale ?

Il y en a plusieurs. Les objectifs artistiques sont d'interroger par le regard sensible et critique des artistes les nouvelles technologies et nos usages dans la société contemporaine. L'objectif culturel est de le faire partager au plus grand nombre. Et puis l'objectif territorial est de contribuer à faire d'Aix un territoire d'innovation et d'expérimentation à la hauteur des grandes métropoles dans le monde, comme Montréal, sur ces questions d'innovation et de création numérique.

Le thème de cette biennale est la nuit, pourquoi ce choix ?

Avec le Covid, les nuits nous ont beaucoup manqué. Cette thématique vient questionner la place des technologies dans l'espace de la nuit qui normalement est un espace de repos et d'improductivité, or nous sommes de plus en plus alertés par des notifications sur les téléphones portables, à côté duquel on dort généralement. Les technologies viennent transformer un espace normalement dévolu à l'improductif. Il nous a semblé intéressant de questionner tout ça.

Qu'y-a-t-il de notable cette année en termes productions artistiques, de champs d'exploration ?

La création en réalité virtuelle est très présente, avec notamment le travail de Ugo Arsac qui nous plongera dans les centrales nucléaires qu'il a pu explorer. On voyagera à l'intérieur de ces centrales comme dans un documentaire en étant accompagné de paroles d'intellectuels sur la question de l'énergie, notamment des énergies du futur.

Les parcours dans l'espace public font l'événement de cette année. On entrepose des œuvres monumentales dans le centre-ville d'Aix-en-Provence et dans les espaces extérieurs de la Friche de la Belle de Mai à Marseille. On verra des œuvres très différentes, monumentales donc, mais aussi interactives.

Centquatre-Paris (d'octobre 2023 à janvier 2024).

Ce qu'on y voit est très créatif comme le décrit bien Mathieu Vabre co-fondateur de la Biennale des Imaginaires : « Les artistes numériques abordent la technologie à la fois comme médium et comme sujet. Quand ils la questionnent comme sujet ils ne sont ni technophiles ni technophobes. Ils viennent poser des questions sur les usages et l'art vient apporter, du moins je l'espère, un décalage, un regard différent sur les technologies et l'idéologie qui est portée par les grandes entreprises du monde numérique. L'art vient

nous décaler dans ce monde-là et nous poser les questions de nos usages ».

Ces questions sont d'actualité : la guerre, l'écologie, et bien sûr le numérique, qui d'ailleurs participe autant à la guerre qu'à la question environnementale. « Il y a art numérique quand il y a un geste critique, abonde Gilles Alvarez, Il doit aussi être un garde-fou sur la question du numérique, de la data, de ce qui va advenir de l'espèce humaine à cause du numérique ou grâce à lui. »

Permettez un conseil, allez voir, vous jugerez vous-mêmes. ♦

Véronique Giraud

Pamela Enyonu : « Un lieu pour les féministes du quotidien »

Plasticienne ougandaise, Pamela Enyonu a été sélectionnée pour exposer au salon d'art contemporain africain AHA qui se déroule à Paris du 21 au 23 octobre. Lauréate du prix Makumbya Musoke Art Prize, elle travaille sur l'univers de la femme africaine.

Comment en êtes-vous venue à la création artistique ?

Au primaire, je devais avoir huit ans, en classe d'arts plastiques, nos professeurs ont ramené un igname – c'est une plante qui ressemble au yucca – pour qu'on le dessine. Je l'ai dessiné, c'était si simple. Je me suis dit « je pourrais faire ça toute ma vie » et, à ce moment, j'ai inconsciemment pris la décision de devenir artiste. Je suis ensuite allée en école d'art après le secondaire, j'ai passé du temps en publicité, donc généralement entourée d'artisanat qui, pour nous en Afrique, est de l'art de toute façon. On ne voit pas vraiment de différence.

En évoquant votre art, vous parlez de re-création, de transformation...

Je suis une artiste à médiums mixtes, j'aime beaucoup mélanger. Mais aucune étude n'explique la manière dont un médium va réagir, donc quand on commence à le forger, à lui donner la forme souhaitée, on découvre aussi des choses sur nos capacités à résoudre les problèmes et sur notre patience. On apprend à se connaître. À chaque production, on se renouvelle et on change parce qu'on lit, on fait des recherches, on s'informe pour résoudre le problème auquel on fait face. À chaque création on devient une nouvelle personne. C'est ce que je ressens lorsque je travaille. Par exemple j'enseigne et j'apprends beaucoup sur le féminisme africain.

Comment évolue le féminisme en Ouganda ?

Dans mon expérience, le féminisme est comme un sujet académique, quelque chose qu'on ne peut appren-

dre qu'à l'école, ou dans un séminaire. Dans la plupart des cas, les femmes qui y avaient accès travaillaient en tant qu'avocates pour les droits humains, à l'université, ou dans des ONG. En tant qu'artiste, j'ai eu l'impression qu'il serait important de créer un lieu pour ce que j'appelle les féministes du quotidien. C'est un féminisme que je peux expliquer à ma mère, à ma grand-mère, à mes tantes... parce que j'ai conscience que, bien que j'aie eu une éducation assez féministe, ces femmes ne se sont jamais considérées comme féministes elles-mêmes. Mais ça ne veut pas dire que l'idéologie n'y était pas. J'expérimente le sujet et je peux faire des erreurs, mais je suis aussi avide de connaissances.

Existe-t-il une féminité spécifique à l'Afrique subsaharienne ?

Ni universelle ni spéciale, j'explore plutôt l'espace entre les deux. Beaucoup de concepts féministes nous viennent d'Occident, avec les suffragettes en Angleterre et aux États-Unis. En grandissant, je me suis trouvée exposée aux théories féministes, et j'ai commencé à réaliser qu'il y avait des espaces entre qui devraient être plus visibles. Le féminisme chez les femmes qui ont un travail confortable à Paris ou aux États-Unis n'est pas le même que celui de ma mère, qui est fermière dans mon village. Les choses importantes pour elle sont différentes. Son approche n'a aucun rapport avec celle d'une avocate à haute responsabilité à New-York.

Comment est reçu votre art en Afrique ?

Je travaille beaucoup pour les femmes en Ouganda, mon travail est bien accueilli chez moi. Mais



© Courtesy of the artist

À 37 ans, Pamela Enyonu a débuté sa carrière artistique en 2017 avec une résidence de 3 mois à 32 Degrees East où elle a navigué sur les politiques d'identité, de traumatisme et de guérison. Avant cela, elle était directrice artistique dans la publicité.

même lorsque je partage mes expériences avec celles de personnes d'autres pays, je retrouve une certaine solidarité féminine. Nous nous identifions les unes aux histoires des autres. Ce ne sont pas les mêmes expériences, mais nous avons franchi les mêmes obstacles en tant que femme, mère, fille... Je suis également très fière de voir que ce sont principalement des femmes qui achètent mes œuvres. Dans un monde qui appartient principalement aux hommes blancs hétérosexuels, je le ressens comme un pouvoir parce qu'on nous dit sans cesse que nous devrions obéir aux fantaisies de ces hommes, et parfois c'est... enfin, vous savez de quoi je parle.

Qu'en est-il de l'art contemporain en Ouganda ?

L'écosystème de l'art en Ouganda est encore très jeune, mais il grandit. La Biennale de Kampala a fêté ses deux ans en août. Un de mes événements préférés est le Kla Art, qui est mis en place par mon organisation favorite, 32 east degrees. Ils font du bon boulot, sans profit. Ils essaient de combler le vide du manque de ressources artistiques. Les artistes doivent s'adapter selon leurs besoins, ça me frustre énormément lorsque les artistes africains ne sont pas considérés à leur juste valeur, les gens n'apprécient pas assez les obstacles qu'il nous faut franchir ne serait-ce que pour être exposé dans un salon. ♦

Recueilli et traduit de l'anglais par Véronique Giraud

Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022



F.S.U.

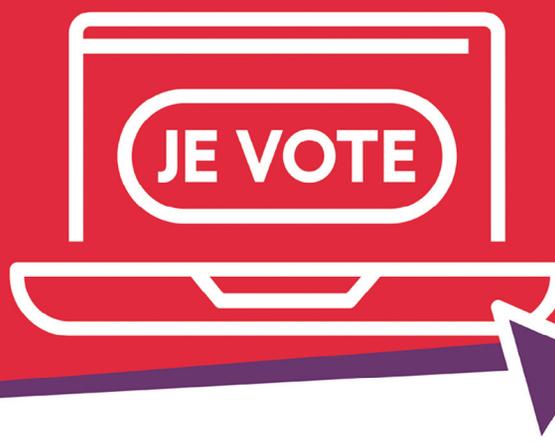
ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX** ◀



F.S.U.



avec les syndicats de la FSU

casden



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 11, rue Jean Wiener 75420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 75 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCI - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno - Conception visage à notre campagne de communication.



« COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ! »

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles



casden.fr



Retrouvez-nous chez

